



## NUMÉRO 195

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2019

#### **Appel nominal / 3**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 3**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 3**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018 / 4**

#### **Communication sur l'actualité de GPSO / 4**

1. Principe de création d'une maison d'accueil des salariés à horaires discontinus / 4
2. Boulogne-Billancourt 2024 / 5
3. Villa Marie-Justine – Entretien, gestion et fermeture de la voie – Convention avec l'APVMJ et GPSO / 8
4. Vente du patrimoine privé / 8
5. Rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable / 9
6. Rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes / 12
7. Rapport de l'exécutif sur l'état et l'évolution de la dette – Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture – Définition de la politique d'endettement et délégation au maire pour l'exercice 2019 / 13
8. Débat sur les orientations budgétaires (DOB) de l'exercice 2019 relatif au budget principal et aux budgets annexes / 15

9. Création d'un dispositif d'attribution de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique / 19

10. Demandes de subventions / 19

11. Subvention complémentaire pour l'Agence départementale d'information sur le logement / 20

12. Actualisation du tableau des effectifs / 20

13. Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 / 20

14. Mandat au Centre interdépartemental de gestion – consultations préalables au renouvellement des conventions de participation santé et prévoyance / 21

15. Protocole transactionnel entre la Ville de Boulogne-Billancourt et Madame N. C. / 21

16. Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents communaux / 22

17. Modalités de rémunération des agents communaux accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales / 22

18. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2019 – Conventions de participation à divers projets scientifiques et voyages pédagogiques / 22

19. Installation de caméras de vidéo protection par l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest / 23

- 20.** Seine Ouest Habitat - Réhabilitation et conventionnement de 14 logements sis 23, rue Barthélémy-Danjou à Boulogne-Billancourt – Attribution d'une subvention / **23**
- 21.** Convention cadre pour l'organisation d'activités au sein des accueils de loisirs sans hébergement de la ville / **23**
- 22.** Jardin pédagogique Georgette-Bœuf - Convention de partenariat « Mon établissement est un refuge LPO » avec la Ligue pour la protection des oiseaux France / **24**
- 23.** Développement du dispositif de formation BAFA / **24**
- 24.** Bourses au permis de conduire - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 18 à 25 ans / **25**
- 25.** Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Société publique locale Seine Ouest Aménagement / **26**
- 26.** Récolement décennal des musées - Opérations de post-récolement / **27**
- 27.** Convention de partenariat avec French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire / **27**
- 28.** Convention cadre pour un partenariat entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la société SBO Productions - Studios de La Seine Musicale, pour l'accompagnement des groupes boulonnais / **28**

# Séance du 21 février 2019

Le 21 février 2019 à 18h30, les membres du conseil municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 15 février 2019.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VÉTILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Mme Ségolène MISSOFFE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

## EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Christine BRUNEAU qui a donné pouvoir à M. Gauthier MOUGIN  
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPIILLON  
M. Daniel BENHAROUN qui a donné pouvoir à M. Nasser RUMJAUN  
Mme Esther KAMATARI qui a donné pouvoir à Mme Béatrice BELLIARD  
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. Laurent GOUILLIARD  
M. Olivier CARAGE qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth de MAISTRE  
Mme Isabelle WEILL qui a donné pouvoir à Mme Caroline PAJOT  
M. Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL

M. Raphaël LABRUNYE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer notre séance.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**M. BAGUET :** Avez-vous des questions à poser concernant ces décisions ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Bonsoir, Monsieur le maire. J'aimerais revenir sur le marché « prestations de restauration scolaire et services associés » pour la Ville avec l'entreprise SFRS basée à Guyancourt. Il s'agit d'un marché d'un an renouvelable trois fois, sans montant minimum ni maximum. J'aimerais simplement savoir de quoi il s'agit.

**M. BAGUET :** Il s'agit du marché que nous avons passé avec l'entreprise Compass. Ce fournisseur était chargé de fournir et de livrer des repas scolaires dans les écoles qui n'étaient pas équipées d'un service de restauration ou qui n'étaient pas satisfaites par l'Unité centrale de production (UCP). Comme ce marché est arrivé à terme, nous avons lancé un Marché à procédure adaptée (MAPA) et la société Sodexo a remporté ce marché. Autrement dit, nous avons changé de prestataire en passant de la société Compass à la société Sodexo. Ce marché débutera le 1<sup>er</sup> mars prochain.

**Mme SHAN :** J'étais simplement surprise de ne pas voir apparaître le nom de Sodexo.

**M. BAGUET :** Il s'agit en fait de la société SFRS. Nous allons vous donner le détail de cette abréviation, mais je vous confirme qu'il s'agit bien d'une filiale de la société Sodexo. Avez-vous d'autres questions à poser, Madame SHAN ?

**Mme SHAN :** J'aimerais également revenir sur la décision n°2018-348 figurant à la page 1. Je voudrais avoir confirmation du montant indiqué concernant la procédure devant la Cour administrative d'appel de Versailles avec la société 2A Animations, qui demande un recours indemnitaire pour un montant de 112 189 000 euros. Cette somme me paraît énorme.

**M. BAGUET :** Il ne s'agit pas de 112 millions d'euros mais de 112 189 euros. C'est une coquille. Pour information, cette société était candidate pour animer le marché de Noël 2017.

En l'absence d'autres remarques et de questions sur ce point, le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

## **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018**

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

## **COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO**

**M. BAGUET :** Comme d'habitude, les documents relatifs à cette actualité vous ont été remis sur table. Nous avons même inséré un sommaire, compte tenu des informations très denses figurant dans ce support. Vous y retrouverez des informations concernant le Plan climat ainsi que l'actualité de l'ensemble des conférences, colloques et autres expositions diverses et variées qui se sont tenues au sein de GPSO. Nous avons également inséré un courrier concernant les actions menées par GPSO en matière de développement durable. À ce propos, un habitant qui bénéficie de composteurs dans sa copropriété nous a reproché hier soir lors du Grand Débat qui se tenait au Carré Belle-Feuille que nous ne communiquions pas suffisamment sur ce sujet.

Comme vous pouvez le constater, ce document mentionne également la création d'une police verte, qui a officiellement été lancée hier en présence d'un général de gendarmerie quatre étoiles venu avec deux chevaux de la Garde républicaine. Le préfet était représenté par le sous-préfet de Boulogne-Billancourt, Monsieur MAFFRE, et le directeur de la Sécurité publique des Hauts-de-Seine était également présent. Concrètement, ces gardes-champêtres auront un an pour se former, sachant que nous avons pour objectif un effectif de quatorze agents sur l'ensemble du territoire de GPSO. Ils seront chargés d'assurer aussi bien la sécurité dans les espaces verts, les parcs et les jardins, que de surveiller les incivilités, les encombrants et autres dépôts sauvages, qui polluent nos communes et dérangent nos concitoyens. En attendant qu'ils soient formés, nos gardes-champêtres se déplaceront avec des scooters électriques. Au final, ce dispositif viendra renforcer à la fois les actions de la police nationale et celles de la police municipale. Tout le monde est d'ailleurs très satisfait de cette initiative, qui, je le rappelle, est la première de la sorte sur la Petite Couronne. De plus, nous avons déjà l'occasion de voir la police nationale à cheval lors de certains matchs au Parc des Princes, sans compter que la gendarmerie nationale assure quant à elle la sécurité du Bois de Boulogne.

D'autre part, cette actualité détaille également les actions menées en matière de politique d'habitat, et dresse un état des lieux concernant les arbres que nous devons abattre et replanter dans le cadre de la vie et de la gestion du patrimoine arboré. À ce propos d'ailleurs, sachez que nous replantons davantage d'arbres que nous en abattons.

Concernant l'adhésion à l'Alliance des territoires, je rappelle que cette association regroupe les onze territoires de la Petite Couronne – puisque Paris n'y adhère pas. Nous y adhérons dans le but de défendre nos territoires, afin qu'ils retrouvent le statut d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, auquel nous sommes très attachés. Par ailleurs, cette communication détaille les économies d'énergie réalisées sur la période et dresse un bilan de la viabilité hivernale à la suite des deux derniers épisodes neigeux, qui ont d'ailleurs été extrêmement bien gérés.

Par ailleurs, ce document vous rappelle que nous poursuivons nos initiatives en matière de collecte solidaire des déchets électriques et électroniques, et détaille le programme des activités menées par la Maison de la nature et de l'arbre. De la même manière, ce support dresse également un point sur les travaux terminés, notamment sur les travaux routiers. Y a-t-il des demandes de parole à propos de ce document ? (Il n'y en a pas). Je vous propose donc d'entamer l'examen de notre ordre du jour.

## **1. PRINCIPE DE CRÉATION D'UNE MAISON D'ACCUEIL DES SALARIÉS BOULONNAIS À HORAIRES DISCONTINUS**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur**

Cette délibération fait suite au constat effectué notamment avec les entreprises et structures associatives de services et d'emplois à domicile qui rencontrent actuellement des difficultés de recrutement et dont les salariés travaillent en horaires discontinus. Je pense en particulier à celles et ceux qui assurent à la fois le repas du midi et le dîner au domicile des personnes âgées, et qui entre temps se retrouvent sans lieu d'accueil. Ceux qui habitent souvent loin de Boulogne-Billancourt ont tendance à décliner ces propositions de travail. Cela a un double effet négatif. D'une part, les entreprises ne trouvent plus assez de volontaires pour satisfaire la demande, et d'autre part, il faut se mettre à la place d'une personne âgée qui a à peine le temps de s'habituer à la personne qui vient s'occuper d'elle avant qu'elle ne soit remplacée par quelqu'un d'autre. Les personnes âgées ont souvent leurs habitudes lorsqu'elles sont contraintes de rester à domicile, mais elles doivent s'adapter à chaque nouvel intervenant et inversement. D'ailleurs, nous avons eu énormément de remarques à ce sujet lors de la deuxième édition du Salon des seniors, qui a eu lieu il y a quelques jours et qui accueillit 3 500 personnes (contre 1 500 l'année dernière) à travers 77 stands. Le représentant de Malakoff Médéric a même indiqué que nous étions une des seules villes de France à organiser ce type d'évènement, si l'on excepte le Salon des seniors national qui se déroule chaque année à la Porte de Versailles. Globalement, nous avons constaté une véritable

appétence de la part de nos seniors boulonnais, qui se sont renseignés aussi bien sur les activités de la Ville, que sur l'emploi, la santé et l'accompagnement, ou encore l'engagement social.

Comme je le disais, ce constat d'un manque d'effectifs a été partagé par de nombreuses sociétés d'emploi à domicile et d'associations. Mais il existe d'autres salariés concernés par ces horaires discontinus, notamment celles et ceux qui travaillent dans le secteur du ménage, puisque cette tâche est généralement réalisée avant ou après les ouvertures de bureaux. Là encore, les plages horaires sont extrêmement longues entre deux interventions et certains finissent par craquer, surtout s'ils habitent en grande banlieue et qu'ils ont deux fois une heure et demie de transport dans une seule journée. De la même façon, les services de restauration ainsi que le personnel d'animation connaissent eux aussi les mêmes difficultés de coupures dans la journée. D'ailleurs, nous le voyons bien dans notre commune puisque nous trouvons de moins en moins d'animateurs pour surveiller la restauration entre 11 heures 30 et 13 heures 30 avant de reprendre le travail à 16 heures 30 pour s'occuper de l'animation des enfants à la fin du temps scolaire.

Bref, tous ces métiers en horaires discontinus créent des situations difficiles, à la fois pour les salariés et pour les bénéficiaires de ces différents services. De fait, nous nous sommes appuyés sur un rapport du Conseil économique et social, qui avait proposé de créer une fondation territoriale. Nous créerions donc une structure chargée d'animer une Maison d'accueil pour les salariés en horaires discontinus (contre financement). Concrètement, cette solution présente plusieurs avantages. Tout d'abord, ce principe évite aux salariés de s'épuiser dans les transports et donc leur permet de rester plus longtemps dans leur emploi. D'autre part, cette maison d'accueil leur permettrait de se reposer, et également de se former et de s'informer. Enfin, le fait d'être davantage présents sur le terrain permettrait à certains de trouver les horaires complémentaires à leurs emplois à horaires discontinus et de pouvoir ainsi saisir des opportunités pour aboutir à un emploi en horaires continus.

Sachez qu'il s'agit là aussi d'une première. Le conseil régional est favorable à ce projet. D'ailleurs, Madame PECRESSE, avec qui j'ai récemment discuté, m'a confirmé qu'elle nous aiderait à le mettre en place très rapidement. De plus, nous avons des bâtiments disponibles, dont nous étudions la liste en ce moment pour définir les éventuels travaux à réaliser. Sur le plan financier, nous serions soutenus à la fois par la Région et par des fonds européens, puisque ce projet entrerait dans le champ des dispositifs de fonds européens. Enfin, le conseil départemental devrait lui aussi nous apporter son soutien, sachant que Madame GODIN, chargée du secteur de la solidarité au Département des Hauts-de-Seine, portera également ce projet.

Encore une fois, il s'agit d'une première en France. Nous pensons que cette idée pourrait répondre à la fois aux besoins d'emplois et aux besoins économiques des entreprises, mais qu'il répondrait surtout aux besoins humains, car il faut penser aux services liés aux emplois à domicile. En outre, cette maison d'accueil assurerait aux personnes âgées boulonnaises une stabilité concernant tous ces salariés qui interviennent dans leur vie quotidienne.

Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur ce projet ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Je vous remercie de votre confiance. Il n'y a plus qu'à faire avancer les choses rapidement.

## 2. BOULOGNE-BILLANCOURT 2024

**M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur**

Comme vous le savez, la ville de Paris et la région Île-de-France accueilleront les Jeux olympiques (JO) et paralympiques de 2024. De fait, tout un dispositif est actuellement en cours de création et de finalisation. Je rappelle également que nous sommes entourés d'équipements sportifs, tels que Roland-Garros, qui accueillera le tennis et la boxe, ou encore le stade du Parc des Princes, le stade Jean-Bouin et le stade Pierre-de-Coubertin. Aussi, de nombreuses disciplines olympiques seront accueillies autour de Boulogne-Billancourt et l'idée de ce projet consiste à inscrire la Ville dans cette dynamique. D'ailleurs, le Département est déjà partenaire de ce projet, puisqu'il y aura deux sites olympiques dans les Hauts-de-Seine, dont l'U-Aréna situé à Nanterre et le stade Yves-du-Manoir, qui accueillera le hockey-sur-gazon.

Concrètement, notre ambition est de devenir le troisième site olympique des Hauts-de-Seine, en créant une structure qui portera ce projet ambitieux. Indépendamment de ce projet, l'objectif de Boulogne-Billancourt 2024 consiste aussi à mettre en place toute une politique sportive au sein de la Ville, notamment pour animer et fédérer les acteurs économiques déjà présents à nos côtés. Je pense par exemple au semi-marathon, qui est la deuxième épreuve de ce type en France, ou encore à notre skipper qui est déjà qualifié pour le Vendée Globe de 2020, grâce à sa performance sur la Route du Rhum. Dans le même temps, nous voulons également mettre en place des bourses pour les étoiles sportives boulonnaises,

comme nous l'avions fait avec l'ACBB, pour accompagner les athlètes présélectionnés aux Jeux olympiques. Bref, nous voulons profiter de cette dynamique régionale et nationale autour des JO pour nous inscrire dans ce dispositif, d'autant que le nouveau président de la Fédération Française de Tennis m'a confié que nous avions selon lui le plus beau club de tennis de France qu'il connaissait !

Par ailleurs, je rappelle que nous devons installer un palais des sports sur l'île Seguin, mais que nous avons sacrifié cet équipement pour obtenir un consensus avec les différentes associations dans le cadre de la médiation. Nous avons donc trouvé un autre terrain sur la ville, sur lequel nous allons pouvoir construire un palais des sports de 5 000 places avec des loges, dans l'objectif d'accueillir une épreuve des Jeux olympiques en 2024. Une fois cet équipement construit, nous envisageons ensuite de créer un club de basket de haut niveau, de sorte qu'il soit régulièrement utilisé. D'ailleurs, nous avons déjà engagé une démarche avec GPSO sur ce sujet, puisque GPSO a versé une subvention de 100 000 euros l'année dernière au club de Vanves qui est actuellement premier de Nationale 2 et qui devrait monter en Nationale 1. De la même manière, je rappelle que le club mixte Val-de-Seine Basket, subventionné à 75% par Boulogne-Billancourt et à 25 % par la Ville de Sèvres, est actuellement en Nationale 3 et que nous espérons qu'il monte en Nationale 2. Enfin, sachez que nous avons recensé dans le périmètre de GPSO 2 200 athlètes licenciés en basket. Bref, vous l'aurez compris, nous voulons créer une dynamique autour du basket, qui prendrait alors toute sa place dans notre palais des sports. De plus, cet équipement nous permettrait également de récupérer l'ancienne équipe de basket de Levallois.

En définitive, nous voulons nous inscrire à la fois dans une dynamique sportive et dans celle des Jeux olympiques, de sorte que ce programme bénéficie aussi bien aux entreprises qu'aux associations et aux athlètes. Voilà l'objet de la délibération que je sou mets maintenant à votre approbation.

Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur ce projet ? Oui, Madame SHAN, Monsieur THELLIER, puis Monsieur GABORIT.

**Mme SHAN :** Ma question porte sur la deuxième partie de la délibération et sur le palais des sports de Célesteville. Tout d'abord, le coût exorbitant de ce palais des sports représentera un nombre considérable de points d'impôts. De plus, s'il fonctionne, cet équipement créera un enfer pour les

Boullonnais, car la circulation est déjà saturée dans notre ville. Il serait donc souhaitable de ne pas envisager de construire une infrastructure mégalomane sur un petit territoire qui supporte déjà les nuisances de trois stades et celles de Roland-Garros. D'autre part, il n'existe encore aucune desserte de transports en commun prévue à proximité de ce stade, dont nous ne connaissons pas aujourd'hui la localisation. D'ailleurs, il faudra bien évidemment éviter de cibler le sud de la ville, car il est encore plus dense que le nord de Boulogne-Billancourt, sachant de toute façon que l'un et l'autre sont tout aussi saturés. Enfin, quant à s'associer à l'image des BALKANY, je pense que cela n'est pas très « Boullonnais-compatible ».

**M. BAGUET :** Merci, Madame SHAN. Monsieur THELLIER.

**M. THELLIER :** Je partage comme vous l'objectif de la promotion du sport-santé pour tous, et particulièrement pour les personnes âgées et malades, ainsi que le développement du handisport et la pratique écoresponsable du sport. Cependant, je ne vois pas en quoi la réalisation d'un palais des sports de 5 000 places et la venue du club de basket professionnel de Levallois participeront à la réalisation de ces objectifs. Consacrons plutôt notre budget au développement de la pratique sportive dans un esprit d'épanouissement personnel et collectif, plutôt que dans un esprit de compétition.

Par ailleurs, je considère que la réalisation d'une infrastructure telle que vous la proposez sera consommatrice de foncier, qui est une denrée très rare dans notre ville, ainsi que d'argent public, alors que de nombreux besoins restent à satisfaire. C'est pourquoi je ne suis pas favorable à cette idée.

**M. BAGUET :** Merci Monsieur THELLIER. Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Je suis en revanche personnellement favorable à cette délibération, mais notre groupe étant géré de manière souple, chacun a la liberté de s'exprimer comme il l'entend, même si nous discutons entre nous.

J'aimerais simplement obtenir deux précisions. D'une part, comme il était dans un premier temps envisagé de construire ce palais des sports sur l'île Seguin, avez-vous l'intention de demander à l'entreprise – avec laquelle je l'espère nous finirons par contracter définitivement pour le centre de l'île – de construire cet équipement à ses frais, puisque cette structure était déjà prévue dans son enveloppe budgétaire ? Dans ce cas, l'argument de la dépense pour la Ville ne se présenterait plus, puisqu'il s'agirait d'un paquet global.

Par ailleurs, je ne suis pas étonné de votre attrait pour le basket, puisque vous avez longtemps présidé l'ACBB Basket et que vous aimez beaucoup ce sport. En revanche, je ne

comprends pas pourquoi vous feriez venir le club de Levallois, indépendamment des grandes difficultés des élus de cette ville et de la personne qui gère les équipements. Autrement dit, quel est l'intérêt de faire venir ce club à Boulogne-Billancourt ? S'agit-il d'une demande de la Ville de Levallois ? Cette ville, qui est une commune très riche, n'a-t-elle plus les moyens d'entretenir une équipe ? Bref, il est très étrange que cette équipe de basket se déplace de Levallois, qui possède déjà un équipement, pour venir à Boulogne-Billancourt qui n'a pas encore d'équipement. Cela dit, je n'ai rien contre le fait d'accueillir une équipe de basket dès lors qu'il existera une structure. De plus, il existe également quelques équipes de très haut niveau au sein de GPSO, dont l'équipe de handball féminin d'Issy-les-Moulineaux qui joue en première division. Il y aura donc certainement un public pour suivre ces spectacles sportifs.

**M. BAGUET :** Merci Monsieur GABORIT. Monsieur LAURENCIN.

**M. LAURENCIN :** Je ne suis pas du tout opposé à tout ce qui concerne le sport, bien au contraire. Pour autant, les questions qui viennent d'être posées subsistent et nous ne pouvons pas les passer sous silence. Pour ma part, j'aimerais faire une remarque d'ordre technique. Je crois savoir que les clubs de basket de première division – dans laquelle évolue Levallois – projettent de construire désormais des salles de 10 000 places pour que ce type d'équipement soit rentable, mais cela reste à vérifier. De fait, si notre équipe évolue en première division, il faudrait plutôt viser une structure de 10 000 places, ce qui signifie que les remarques qui viennent d'être faites sont beaucoup plus pertinentes.

**M. BAGUET :** Je vais répondre à l'ensemble de ces questions. Madame SHAN, je vous remercie encore une fois pour la délicatesse de votre intervention, car vous m'avez traité de Babar et de « mégalomanie » en deux minutes. Devrions-nous avoir à nous faire à ce genre de propos jusqu'aux élections municipales ? Êtes-vous rentrée en campagne en commençant par lancer des insultes ? Bref, je constate que vos remarques restent toujours aussi subtiles.

Premièrement, vous parlez d'enfer de la circulation, mais vous ne savez même pas où sera installé ce palais des sports. Cela est merveilleux, vous critiquez avant de savoir. Deuxièmement, vous dites qu'il n'existe aucune desserte. Or je rappelle que Boulogne-Billancourt est la ville la mieux desservie en matière de transports en commun dans toute l'Île-de-France après Paris. D'ailleurs, nous avons actuellement un grand chantier qui perturbe déjà énormément la vie des habitants du Trapèze, celui de la ligne 15 Sud, dont l'ouverture est prévue prochainement. Concernant l'image des BALKANY enfin, il n'est pas question de nous associer à cette image, mais de racheter un club.

Monsieur THELLIER, je veux bien que vous soyez contre le sport de compétition. Néanmoins, ce type de sport a le mérite de motiver les jeunes et de les entraîner. D'ailleurs, je rappelle que la section de judo de Boulogne-Billancourt a pris son essor lorsque le premier champion du monde français, Jean-Luc ROUGE, s'est entraîné à l'ACBB. Comme par hasard, toute une génération d'autres champions est ensuite arrivée à l'ACBB, ce qui nous a notamment permis d'avoir quelques médailles d'or aux Jeux olympiques de Barcelone. Bref, je pense que le sport de compétition est quand même un bon vecteur pour les jeunes. En effet, apprendre des règles, s'engager dans une discipline sportive, savoir respecter un arbitre ou un adversaire, ou encore être solidaire de ses partenaires, alors que notre société perd ses repères, sont de bonnes choses. De plus, le sport crée une émulation positive, car il accueille énormément de spectateurs. Il faut donc trouver le bon équilibre entre les deux, comme nous l'avons fait avec l'ACBB depuis plusieurs années. De la même manière, nous avons la chance d'avoir aujourd'hui le premier club de tennis de France, qui compte 4 000 adhérents, et nous devons nous en féliciter. Là aussi, Boulogne-Billancourt a été vice-championne de France de tennis hommes et femmes et ces victoires sont autant de motivations pour les jeunes.

Monsieur GABORIT, je pense que vous connaissez très bien la situation financière et les dessous de ce dossier. Puisque vous êtes avocat, vous savez que je ne vous répondrai pas en public. Concernant l'intérêt d'acheter le club de Levallois, je rappelle qu'un club de Jeep Elite coûte aujourd'hui très cher. D'ailleurs, certaines villes s'épuisent en vain depuis des années et des années à essayer de monter de Nationale 3 en Nationale 2, puis de Nationale 2 en Nationale 1 et de Nationale 1 en Pro B. Vous pouvez demander à des villes du centre de la France qui dépensent chaque année quelques dizaines de millions d'euros pour essayer de monter en division supérieure. Les aléas du sport font que certaines équipes perdent le match décisif et qu'elles ne montent pas. L'avantage d'acheter un club à un prix tout à fait raisonnable – car je vous assure que c'est une bonne affaire financière pour la Ville – est de bénéficier directement d'une équipe élite qui entraînera tous les autres clubs de GPSO. Aujourd'hui, les droits sportifs d'un club de Pro A sont extrêmement élevés. Je pense notamment à un Américain qui vient d'investir énormément d'argent dans un club de Pro B à Paris, qui n'est pas même certain de monter en Pro A. Nous accueillerons l'équipe de Pro A en même temps que la livraison de notre palais des sports, le tout avant les Jeux olympiques.

Quant à Monsieur LAURENCIN enfin, la construction d'une salle de 10 000 places est obligatoire lorsqu'une équipe joue en Europa Ligue. Certains clubs turcs ou grecs, dont le budget est cinq ou six fois supérieur au budget du plus grand club français, disposent de telles salles. Le plus gros budget en France est celui du club de Villeurbanne, dans lequel est

impliqué Tony PARKER. Cette ville a construit une salle de 10 000 places, car son club est invité en Europa Ligue l'année prochaine. Nous n'en sommes pas encore là, même si nous sommes très ambitieux. Nous n'allons pas non plus accueillir la National Basketball Association (NBA) à Boulogne-Billancourt ! Pour vous donner un ordre d'idée, la salle de Levallois compte aujourd'hui 2 600 places et celle de Nanterre, qui vient d'être agrandie, 3 300 places. Sachez qu'il faut une structure d'environ 5 000 places pour pouvoir candidater à une épreuve des Jeux olympiques. C'est un très beau projet.

Je ne sais pas si vous avez regardé les Victoires de la musique la semaine dernière. Tous les médias de France n'ont pas arrêté de parler de La Seine Musicale. Hormis un journal, qui continue d'affirmer que cet équipement se situe à Paris, tout le monde parle de Boulogne-Billancourt. Je rappelle en effet qu'un des compositeurs ayant reçu une Victoire a annoncé sur scène qu'il se sentait chez lui, car c'était un ancien élève du conservatoire de Boulogne-Billancourt. De la même manière, le jeune prodige qui s'est également présenté pour recevoir son prix était lui aussi issu du conservatoire de Boulogne-Billancourt. Enfin, je rappelle que Monsieur MOUGIN a signé la vente définitive de la pointe amont de l'île Seguin au nom de la Société publique locale (SPL) le 21 décembre dernier, dans laquelle se situera la Fondation d'art contemporain. Nous avons tenu une conférence de presse la semaine dernière et Laurent DUMAS s'est même engagé à ce que les travaux démarrent au mois de juin 2019 au lieu du mois de septembre. Nous aurons donc la plus belle fondation d'art contemporain du secteur, avec les huit salles de cinéma, dont l'Imax, ainsi que l'hôtel Arty, dont chaque chambre sera décorée de manière différente. Nous avons tout ce qu'il faut sur le plan culturel à Boulogne-Billancourt et nous allons continuer dans cette dynamique. Si nous pouvons rajouter au développement économique et à la bonne gestion financière de la ville une dimension sportive, les Boulonnais n'en seront que plus satisfaits. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°2 est adoptée à la majorité, Madame Judith SHAN et Monsieur François THELLIER votant contre.*

### **3. VILLA MARIE JUSTINE - ENTRETIEN, GESTION ET FERMETURE DE LA VOIE - CONVENTION AVEC L'APVMJ ET GPSO**

#### **M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer une convention qui permettra d'acter sur papier ce qui existe déjà dans la réalité à la villa Marie-Justine – voie privée allant de la route de la Reine à la rue de Paris. Je rappelle que cette villa est ouverte au public et qu'elle a le mérite de permettre la desserte de l'école Maître-Jacques.

Les riverains de la villa Marie-Justine ont choisi, pour différentes raisons, de clôturer ce bâtiment du côté de la route de la Reine et, dans le cadre de l'ouverture au public, ont souhaité fixer des horaires de fermeture pour la nuit, sachant que la villa restera ouverte dans la journée pour permettre le passage des Boulonnais. Cependant, et afin que ce passage puisse continuer d'être emprunté par les Boulonnais, il s'est avéré préférable de mettre l'accord tripartite qui lie à la fois la Ville, GPSO (en charge du nettoyage) et la villa par écrit. Je rappelle en effet que le principe actuel consiste à ouvrir cette villa au public, contre le ramassage des ordures ménagères devant chaque maison et la prise en charge de l'électricité pour l'éclairage de la voie. Je vous propose donc d'approuver cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.*

### **4. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ**

#### **M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur**

Comme nous en avons l'habitude, nous mettons en vente différents éléments du patrimoine privé de la Ville. Généralement, nous procédons à une vente devant la Chambre des notaires à la bougie.

Les deux biens qui vous sont proposés à la vente aujourd'hui sont vendus de gré à gré – en tout cas c'est ce que nous vous proposons. Le premier d'entre eux est en fait un droit de jouissance privatif portant sur un petit jardin, que nous vous proposons de vendre au propriétaire du local situé juste à côté pour un montant de 15 000 euros, montant correspondant à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'État. Quant au second bien, il s'agit de l'ancienne permanence du Quartier 5, située avenue André-Morizet, pour laquelle nous avons reçu une proposition d'achat de 3 000 euros supérieur à l'estimation de la direction de l'immobilier de l'État. Il nous a paru censé de vendre ce bien de gré à gré, puisque l'acquéreur qui se propose de l'acheter est l'exploitant de la station-service Elan située juste à côté. De plus, comme cette personne est déjà propriétaire de différents biens immobiliers dans le même

groupe d'immeubles, il souhaiterait y installer des dépendances (bureaux, entrepôts...) pour les besoins de sa station-service. Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à passer ces actes.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

**M. THELLIER :** Autant il me paraît opportun de vendre le lot de copropriété situé au 22, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, autant je trouve dommage que la Ville vende l'ancien local de la permanence numéro 5. En effet, ce local est très bien situé et il pourrait accueillir les projets de différentes associations boulonnaises qui recherchent ce type de structure. Aussi, et avant de vendre ce bien, je vous propose de lancer un appel à idées auprès des Boulonnaises et des Boulonnais qui portent ces projets, afin d'évaluer avec eux la possibilité d'utiliser ce local de façon utile pour l'ensemble de nos concitoyens. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Il existe déjà de nombreux locaux associatifs et nous avons également d'autres projets en cours pour les associations. À ce propos d'ailleurs, je rappelle que la Ville met à la disposition des associations 26 000 mètres carrés de locaux (hors équipements sportifs). Par conséquent, nous restons sur notre position. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité, Monsieur François THELLIER s'abstenant.*

## 5. RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**M. Bertrand-Pierre GALEY, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues,  
Je vous présente cette année le rapport prévu par la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement. Je rappelle que ce rapport sur le développement durable met en lumière les politiques, programmes et actions entrepris dans les cinq domaines du développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Comme il s'agit d'un rapport relativement volumineux, je vous propose de mettre en évidence quelques éléments significatifs de l'année 2018.

En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, notre Ville a considérablement fait évoluer la part des énergies vertes dans notre consommation d'énergie. Ainsi, pour chauffer l'hôtel de ville, la Ville utilise du biométhane, issu de déchets organiques agricoles et d'agro-industries, produit dans le Bas-Rhin. Dès début 2020, les 33 chaufferies de la ville qui utilisent du gaz utiliseront du biogaz, ne produisant plus aucun gaz à effet de serre. Par ailleurs, l'ensemble des sites chauffés électriquement le seront à l'électricité verte, l'objectif étant d'utiliser 94 % d'énergie d'origine certifiée verte.

En vue de contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la Ville et GPSO ont déployé des composteurs dans les écoles boulonnaises ayant un potager pédagogique, afin de sensibiliser les enfants au tri des déchets alimentaires et de leur faire prendre conscience de ce que représente la valorisation des déchets. Ainsi, ils peuvent constater par eux-mêmes que, grâce au tri et au recyclage, des déchets peuvent être transformés et réemployés. Ici, le compost obtenu par le biais des composteurs est réutilisé comme engrais dans leur potager pédagogique.

En outre, le permis « Jardiner ma ville » continue d'avoir du succès, et un nouvel espace a été alloué aux Boulonnais au square du Parchamp. Par ailleurs, tous les espaces délaissés pouvant être consacrés à ce type de projets ont été répertoriés sur le site Internet de GPSO. Les usagers pourront donc proposer un projet de jardinage sur la base de cette liste.

Pour œuvrer à la cohésion sociale et à la solidarité entre les territoires et les générations, le Conseil local de la santé mentale (CLSM) a été créé le 7 décembre 2017. Présidé par le maire, cette structure vise à permettre une gestion concertée des problématiques en santé mentale des Boulonnais et prend donc acte de la nécessité d'une approche plus préventive et décloisonnée de la pratique professionnelle. Les objectifs stratégiques de ce conseil consistent notamment à mettre en place une observation en santé mentale, à permettre l'accès et la continuité des

soins, à favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers, et à participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations.

Dans un premier temps, le conseil s'est attaché à permettre la sensibilisation et la formation des acteurs de la Ville qui interagissent quotidiennement avec les Boulonnais (gardiens d'immeuble, policiers, pompiers, travailleurs sociaux...), afin de permettre une meilleure orientation et une meilleure prévention en santé mentale, ainsi qu'une stigmatisation moins forte de ces problématiques.

Enfin, une unité de suivi des cas complexes, dénommée « Cellule de veille et de suivi », s'attache également à favoriser l'émergence d'une expertise pluridisciplinaire sur des situations individuelles.

L'épanouissement de tous les êtres humains est également au centre des préoccupations municipales. Ainsi, à titre d'exemple, la Ville de Boulogne-Billancourt accorde son soutien financier à des projets individuels ou collectifs organisés par des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans. Les projets innovants peuvent être d'ordre culturel, social, humanitaire ou digital. Ils doivent comporter plusieurs partenaires financiers. En 2018, la Ville a reçu 21 dossiers de candidatures pour ce dispositif et 16 projets ont été retenus pour 49 Boulonnais bénéficiaires. Le budget alloué est de 17 500 euros.

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables est à l'œuvre au sein de notre collectivité notamment dans la restauration scolaire où dans une perspective de développement durable, le service restauration recourt à des produits de qualité, en privilégiant les produits frais (55 %) et le fait-maison, les viandes labellisées (Label rouge, races à viande, les poulets certifiés), les circuits courts d'approvisionnement pour les fruits et légumes et, bien sûr, le bio pour la composition de ses menus. Le poisson frais est issu d'une pêche raisonnée et durable.

À cela s'ajoute le fait que le service restauration scolaire participe, en liaison avec GPSO qui pilote la démarche, à l'expérimentation de la collecte et la valorisation des déchets organiques produits dans quatre écoles boulonnaises. Leur méthanisation permet de produire du biogaz. Le groupe Jean-Baptiste-Clément, précurseur sur la mise en place du tri sélectif depuis le 20 janvier 2016, a été rejoint par les groupes scolaires Billancourt, Glacières et Saint-Denis depuis novembre 2018.

Ces exemples ne sont qu'un aperçu de ce que le rapport sur la situation en matière de développement durable, ci-joint, met en exergue. Les contributions de la Ville de Boulogne-Billancourt aux enjeux écologiques, sociaux et économiques posés par le développement durable sont concrètes.

Ainsi, au vu de cet exposé, il vous est demandé de donner acte de la présentation du rapport annuel sur la situation de la Ville de Boulogne-Billancourt en matière de développement durable portant sur l'année 2018.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur THELLIER, puis Monsieur GUIBERT.

**M. THELLIER :** Je remercie Monsieur GALEY pour cet exposé. J'ai beaucoup de questions à poser, mais je me limiterai seulement à trois questions.

Premièrement, combien d'arbres ont été abattus et plantés par rapport à l'année dernière ? Autrement dit, quel est l'accroissement net de la population d'arbres sur notre commune ? Deuxièmement, quelle est l'évolution du taux d'électrification des véhicules communaux par rapport à l'année dernière ? Troisièmement enfin, combien y a-t-il de kilomètres de pistes cyclables en plus dans notre ville par rapport à l'année dernière ?

Vous comprendrez, j'imagine, que ces questions soulèvent le sujet des indicateurs et la mesure des progrès accomplis ou pas en matière de développement durable.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur GUIBERT.

**M. GUIBERT :** Monsieur le maire, chers collègues, pour la troisième année consécutive, j'interviens pour souligner la faiblesse de ce rapport. En effet, nous avons déjà mentionné les années précédentes le caractère fourre-tout de ce document et nous voyons bien aujourd'hui le résultat d'une démarche assez laborieuse de collecte de tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à du développement durable, car ce rapport fait du volume et fait illusion.

Pour rebondir sur les propos de Monsieur THELLIER, ce qui saute aux yeux en premier dans ce rapport est l'absence totale d'indicateurs, à l'exception de deux graphiques à la page 15 concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, ce rapport ne présente aucun indicateur lié à la consommation énergétique, à la consommation de papier, au pourcentage de bio dans les cantines, aux kilomètres de pistes cyclables ou encore au nombre d'arbres plantés.

Vous allez me dire : « *Mais où va-t-il chercher tout cela ?* ». Il existe plusieurs sources. Tout d'abord, nous pourrions penser à la référence mondiale en la matière, et notamment à la norme ISO 26 000 ou encore aux indicateurs du Global Reporting Initiative (GRI), organisation non gouvernementale émanant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), des établissements tout à fait recommandables. Ceci dit, il

n'est pas utile d'aller si loin, car il existe de très bons rapports sur la situation des collectivités territoriales en matière de développement durable accessibles sur Internet. D'ailleurs, je vous en recommande un en particulier, celui du Département des Hauts-de-Seine. En effet, la fin de ce rapport présente six à sept pages d'indicateurs qui illustrent et expliquent la situation et les avancées en matière de développement durable sur plusieurs années grâce à une palette de données relativement large. Aussi, comment se fait-il, Monsieur le maire, qu'en tant que troisième vice-président du Département vous puissiez valider un tel rapport, tout en étant aussi peu exigeant dans votre propre commune ? Il me semble qu'il n'y a qu'un seul pas à faire.

D'autre part, je vous invite également à relire les perspectives 2018 qui figuraient en conclusion du rapport de l'année 2017 à la page 37. La première d'entre elle visait à mettre en place un Plan de déplacement de l'administration (PDA). Or je ne trouve aucune référence à ce PDA dans le rapport 2018. La deuxième perspective invitait par ailleurs à « *poursuivre les efforts quant à l'augmentation des produits locaux et bio dans la restauration scolaire* ». À ce propos, si la page 49 du rapport 2018 fait mention d'un objectif de 15 %, nous ne savons pas ce qu'il en est dans la réalité. En outre, une autre perspective du rapport 2017 consistait à « *étudier la rénovation du bâti municipal* ». Certes, le rapport de cette année parle de quelques réalisations à la page 15. Néanmoins, cela ne répond pas à la promesse et nous nous serions attendus à ce que cet objectif se traduise par un schéma directeur ou par un plan pluriannuel.

Parmi les autres perspectives figurait également « *le développement de la place de l'agriculture urbaine* », et je n'ai rien vu à ce sujet, ou encore « *expérimenter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets organiques* », objectif sur lequel je n'ai rien vu non plus, mis à part une brouille – sur laquelle j'aimerais revenir. Je vous invite en effet à relire le rapport 2018 soumis aujourd'hui à notre lecture et à regarder les perspectives pour l'année 2019. Que trouvons-nous ? « *Mettre en place un Plan de déplacement de l'administration* », « *poursuivre les efforts quant à l'augmentation des produits locaux et bio dans la restauration scolaire* », « *étudier la rénovation du bâti municipal* », « *développer la place de l'agriculture urbaine* » et « *expérimenter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets organiques* », bref la même chose que l'année dernière. Autrement dit, il s'agit d'un copier-coller. Pour le coup, je vous donne acte d'une certaine capacité au recyclage ! Quoiqu'il en soit, j'estime que l'on se moque du monde.

En définitive, je regrette finalement le manque de respect vis-à-vis des questions environnementales. Ce rapport montre combien cette municipalité est insensible, voire indifférente à la préservation de l'environnement, même s'il existe des petites choses ici ou là, et cela après quasiment deux

mandatures et onze années d'exercice du pouvoir. Chers collègues, je dirai simplement qu'il s'agit d'un triste constat. Je vous remercie.

**M. BAGUET** : S'agissant des chiffres précis Monsieur THELLIER, nous ne pouvons pas vous les communiquer aujourd'hui, mais nous vous les donnerons. Il n'y a aucun problème à ce sujet. Le seul chiffre dont nous disposons aujourd'hui est celui de notre parc municipal, qui compte 185 véhicules, dont 28 électriques. Sachez qu'à chaque fois que nous changeons nous achetons systématiquement des véhicules électriques sauf si cela ne correspond pas aux besoins. Bien entendu, nous ne renouvelons pas notre parc tous les ans, car nous essayons d'optimiser la durée des véhicules municipaux. Concernant le nombre d'arbres abattus et plantés, je suis persuadé que nous en plantons plus que nous en abattons – même si je n'ai pas le chiffre exact. Cela est sûr et certain. Pour ce qui est des kilomètres de pistes cyclables enfin, je sais que nous avons rajouté plusieurs zones, même s'il ne s'agit pas de kilomètres car Boulogne-Billancourt est une ville relativement petite. D'autre part, je rappelle que nous réfléchissons aussi à un Plan vélo avec GPSO, qui a d'ailleurs été présenté dans les différentes communes du territoire.

Par ailleurs, je suis assez d'accord avec vous. Il est en effet toujours difficile de réaliser ce type de rapport, puisque c'est GPSO qui dispose de la compétence « développement durable » et non la Ville. Ceci dit, nous pourrions très bien vous transmettre le rapport de GPSO. Nous en avons parlé en début de séance, je rappelle que GPSO a quand même distribué 1 000 composteurs sur la ville de Boulogne-Billancourt.

GPSO n'est pas en retard en matière de développement durable, d'autant plus que nous sommes un territoire « pilote ». Je rappelle que nous sommes un des seuls territoires qui compte une Maison de l'environnement et une Agence locale pour les énergies – qui nous a d'ailleurs été confisquée par la Métropole du Grand Paris, laquelle revendique à son tour la compétence « développement durable ». Bientôt, nous devons réaliser des rapports successifs, avec une partie ville, une partie territoriale, une partie départementale, une partie régionale et une partie Métropole. Néanmoins, nous contribuons chacun à notre niveau à l'amélioration de l'environnement. Nous pourrions ainsi empiler ces différents rapports la prochaine fois, car les actions sont souvent croisées et le Département ou la Région ne peuvent agir qu'en lien avec les villes et avec les territoires.

Quant aux indicateurs Monsieur GUIBERT, je ne suis pas contre. Nous devons simplement nous mettre d'accord sur le type d'indicateur, car il en existe effectivement plusieurs. Par exemple, le fait que la Ville ait changé tout son parc de

chaufferies permet aujourd'hui à Boulogne-Billancourt d'avoir un taux moyen de 4,67 tonnes d'équivalent CO2 par habitant et par an en 2017. Nous sommes d'ailleurs précurseurs à ce sujet, puisque notre taux est 2,35 fois moins élevé que le taux national et 1,7 fois moins élevé que celui de la Métropole du Grand Paris.

Nous ne pouvons pas non plus mener de front toutes les actions en même temps, car les choses ne sont pas si simples que cela. Ceci dit, ce rapport a le mérite d'exister et de nous fixer des objectifs. Certes, nous devons encore davantage nous engager en matière de développement durable, mais encore une fois, les choses ne sont pas si faciles à mettre en place compte tenu des croisements de compétences entre les uns et les autres. Je vous demande donc de prendre acte de la présentation de ce rapport.

***Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable.***

## **6. RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Mme Jeanne DEFRANOUX, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi doit garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Comme le prévoit la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, il appartient donc aux collectivités de présenter préalablement au débat sur le projet du budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant à la fois le fonctionnement de l'administration et les politiques menées sur le territoire.

Sans vous noyer sous les chiffres, je vous propose d'exposer les grands points mentionnés dans ce rapport, que je vous invite vraiment à lire, car il s'agit de sa quatrième édition et qu'il présente une évolution très nette de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Concernant la politique des ressources humaines, la commune a depuis 2018 l'obligation de nommer au sein de l'encadrement dirigeant et supérieur de la fonction publique territoriale au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Pour l'encadrement dirigeant, la Ville respecte vraiment bien cette obligation puisqu'elle compte six femmes et trois hommes au sein de la direction générale, soit plus de 62 % de femmes. S'agissant des fonctions de directeurs et de chefs de service, le taux de féminisation est de plus de 45 %. Ces chiffres démontrent que notre municipalité mène une

politique ambitieuse et volontariste pour la féminisation des emplois de direction au sein de sa collectivité, puisque le taux national est à peine de 35 %.

Sur l'ensemble des agents de la mairie, la part des femmes reste largement majoritaire avec un taux de 70 %, soit 1 391 femmes pour 588 hommes. Selon les filières, le pourcentage de femmes varie considérablement. Il est d'un peu plus de 26 % pour la police municipale et de 98,58 % dans la filière médicosociale. Concernant le temps de travail, 141 agents sur 1 979 sont à temps partiel et plus de 84 % d'entre eux sont des femmes, ce qui implique un différentiel sur le net à payer mensuel moyen par sexe. À ce propos d'ailleurs, nous ne relevons aucune différence pour la catégorie B. En revanche, il existe une différence pour les catégories A et C, qui s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Plus de la moitié des effectifs masculins appartient à la filière technique, qui bénéficie de grilles et d'un régime indemnitaire plus avantageux que ceux des autres filières, notamment sur les grades d'ingénieurs, de techniciens ou d'agents de maîtrise ;
- La surreprésentation des femmes dans les demandes de temps partiel et dans la prise des congés parentaux fait baisser mécaniquement la moyenne de leur rémunération.

Concernant le recrutement enfin, 221 agents ont été recrutés au cours de l'année 2018. Parmi eux, 97 recrutements sur poste permanent ont été réalisés, représentant 72 femmes et 25 hommes. Ces recrutements sont proportionnellement et parfaitement représentatifs du pourcentage de femmes et d'hommes composant les effectifs permanents de notre maison commune.

S'agissant des politiques publiques, il faut noter la poursuite de l'action « Et si on parlait d'amour » en direction des jeunes de Troisième, qui permet notamment d'améliorer les relations filles-garçons et de permettre aux jeunes d'adopter des comportements favorables à leur vie affective et sexuelle. En outre, sachez que la clause d'égalité dans les marchés publics est également strictement vérifiée. Par ailleurs, je rappelle que le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Clamart assure depuis décembre 2018 des permanences d'information juridique à destination de tous les Boulonnais qui en ont besoin.

Concernant le domaine culturel enfin, il convient de souligner le partenariat de la Ville avec le réalisateur et photographe Yann ARTHUS-BERTRAND, dans le cadre du tournage du film *Women* dédié aux femmes du monde entier. Ce film présentera 3 000 interviews de femmes réalisées dans 50 pays du globe, sachant que Monsieur ARTHUS-BERTRAND et son équipe ont posé leur caméra à Boulogne-Billancourt

pour recueillir le témoignage de femmes boulonnaises de toutes origines et de toutes religions. Cet événement a d'ailleurs rencontré un très vif succès auprès de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

D'autre part, je souhaite rappeler qu'une mini conférence intitulée *Elles des années 30* a été organisée au musée des Années 30. Elle invitait à découvrir les débuts de l'histoire de l'émancipation féminine, avec des femmes artistes et militantes telles que Tamara de LEMPICKA, Chana ORLOFF ou Coco CHANEL, ainsi que des femmes modèles et muses comme Gala, ou encore des femmes militantes comme Joséphine BAKER.

Enfin Monsieur le maire, mes chers collègues, il vous est donc demandé de prendre acte du quatrième rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre maison commune. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je vous demande donc de prendre acte de la présentation de ce rapport.

*Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.*

**M. BAGUET :** Je me permets de revenir à la question posée par Monsieur THELLIER. En 2018, nous avons abattus 300 arbres et en avons replanté 380, soit près de 30 % en plus.

## **7. RAPPORT DE L'EXÉCUTIF SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DE LA DETTE - RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2019**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, au 31 décembre 2018, l'encours de dette consolidée était de 73,8 millions d'euros, dont 64,9 millions d'euros sur le budget principal et 8,9 millions d'euros sur le budget annexe piscine-patinoire. Cet encours est en baisse de 2,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Sur ce périmètre, la dette a diminué de plus de 50 % au cours des dix dernières années.

Lors de la commission des finances, notre collègue Monsieur THELLIER s'est interrogé sur la composition de notre encours. Il lui a été répondu que celui-ci était composé à 35 %

de taux variables, à 30 % de taux variables couverts et à 35 % de taux fixes. Nous lui avons également précisé que ce taux n'est pas dans la moyenne nationale, puisque la part de dettes à taux fixes représente 65 %. Je tiens à vous rassurer, puisque la Ville a une gestion à la fois prudente et dynamique de sa dette. Cette dernière est en effet 100 % sécurisée quel que soit le support sur lequel elle est assis et elle est classée 1A sur la charte de Gissler. Aussi, dans un environnement de taux courts historiquement bas, la Ville mobilise pour ses nouveaux financements des prêts à taux variables, qui présentent deux avantages. D'une part, ces taux sont souples, ce qui signifie que nous ne souffrons pas de pénalités lorsque nous effectuons des remboursements anticipés, et d'autre part ces taux sont performants puisqu'ils proposent de faibles marges bancaires. De fait, si le taux de la dette de 2,64 % au 31 décembre 2018 est supérieur au taux moyen du panel de 100 communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants suivi par Finance active – à savoir 2,29 % –, cela est uniquement dû à l'héritage du passé, puisque ce taux moyen résulte des emprunts à taux fixes contractualisés avant 2010 et dont les taux dépassent 3 %. De plus, ces taux ne peuvent pas être réaménagés, car si tel était le cas, la Ville aurait à supporter des indemnités de remboursements anticipés. Par conséquent, ce constat justifie d'autant plus notre politique actuelle de souscription d'emprunts à taux variables.

S'agissant de l'emprunt à taux variables couverts, il est le résultat du réaménagement d'un emprunt structuré de 36 millions d'euros indexé sur l'inflation. Cet emprunt était classé 2D sur la charte de Gissler, ce qui signifie qu'il n'était pas très sécurisé. Il avait été signé le 14 février 2008 à la veille des élections municipales. La désensibilisation du produit a ensuite été effectuée en mars 2013 pour sécuriser la dette de la Ville. À cette époque, douze personnes s'étaient quand même prononcées contre ce réaménagement.

Concernant l'année 2018, et au-delà des opérations qui relèvent de la gestion dynamique de notre dette, cette année a été marquée par le remboursement anticipé de six emprunts inscrits jusqu'au 31 décembre 2017 au budget annexe Seguin-rives-de-Seine. L'encours remboursé s'élève à 27,5 millions d'euros, dont 25 millions d'euros financés grâce à la dotation de la SPL au 31 décembre 2017 dans le cadre d'un remboursement de la participation de la Ville relatif à la convention publique d'aménagement, et 2,5 millions d'euros financés sur les ressources propres de la Ville. Bien évidemment, la Ville continue de rembourser le reste de l'encours, qui lui a été transféré à GPSO dans le cadre du transfert de la compétence « aménagement », via sa contribution au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Voilà donc la photographie au 31 décembre 2018.

S'agissant de l'année 2019, je vous propose d'autoriser le maire à poursuivre exactement la même politique, c'est-à-dire de contracter uniquement des emprunts classés 1A sur la charte de Gissler, autrement dit les emprunts les plus sécurisés possibles.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Madame LAVARDE-BOËDA vient de rappeler l'interrogation du groupe *La Ville Citoyenne* concernant les emprunts à taux fixes et à taux variables, et a complété les réponses apportées lors de la commission. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Il existe deux sujets concernant la dette. D'une part le niveau de la dette et d'autre part la gestion de la dette. S'agissant du niveau de la dette, nous retombons dans les errements du passé. J'ai dénoncé à maintes reprises que l'on nous indiquait certes la dette de la Ville au budget annexe et au budget principal, mais que nous n'avions pas connaissance du reste de la dette. Or il existe bien une dette de la SPL, même si celle-ci semble mieux se porter qu'auparavant. De plus, comme il s'agit désormais d'une SPL et non plus d'une Société anonyme d'économie mixte (SAEM), nous sommes comptables du remboursement des emprunts que cette société ne serait pas en mesure de rembourser en cas de perte. Par conséquent, il faut faire figurer à la fois cette dette et celle de GPSO dans un état de consolidation de la dette. Cela est très facile, puisque nous connaissons la dette de GPSO et que pour savoir ce qui revient à la Ville, il suffit de regarder notre taux de financement au sein de GPSO. Pourquoi ne pas donner un état de la dette consolidée ? Ce montant m'avait été communiqué une fois, mais il a de nouveau disparu. Voilà le premier défaut de ce texte qui mériterait d'être indiqué.

Concernant la gestion de la dette, sachez que je suis irrité d'entendre constamment qu'il s'agit de la faute des autres et que le résultat de la dette relève de la gestion passée. On ne peut pas mener une politique correcte en se reposant toujours sur l'idée que ce sont ceux d'avant qui ont mal fait, en plus de s'attribuer tous les mérites. Autrement dit, nous avons l'impression aujourd'hui que cette majorité a découvert la gestion active de la dette. Or cette gestion active existait déjà dans les majorités précédentes, puisqu'un fonctionnaire remarquable – aujourd'hui en retraite – gérait la dette de façon active en achetant tous les jours des instruments financiers afin de pouvoir profiter de l'évolution des taux. D'autre part, et même si mon rôle n'est pas de réconcilier l'ancienne et la nouvelle gestion, je rappelle que cette Ville n'a jamais contracté d'emprunts toxiques, alors que cela était malheureusement très fréquent à une époque. J'ai d'ailleurs

été le conseil de beaucoup de villes qui ont été coincées dans ce système d'emprunts, car les banques se précipitaient pour offrir des produits attrayants avec des taux formidables, qui étaient en fait des emprunts toxiques. Par conséquent, ayez l'amabilité de reconnaître les choses.

Bien entendu, la situation est meilleure aujourd'hui car nous avons pu mettre à zéro la dette du budget annexe du centre-ville grâce à l'opération menée par la SPL. Bref, je trouve personnellement que les ratios qui nous sont communiqués sont exacts et que nous sommes « dans les clous ». Par conséquent, il faut arrêter de taper sur l'ancienne gestion, qui n'a rien à voir avec celle d'aujourd'hui, puisque le contexte de gestion de la dette était différent. S'il n'y avait pas la dette de la SPL et si GPSO était en mesure de rembourser les emprunts, nous serions en désendettement et nous pourrions approuver ce rapport. Quoi qu'il en soit, je vous demande vraiment de faire preuve d'un peu plus de justesse et d'un peu plus d'humilité sur ces sujets, car le monde existait avant vous et certains ont également su gérer les dettes. Or à cette époque, la majorité et l'opposition tenaient compte de ce qui était dit d'un côté et de l'autre et il n'y a jamais eu de drame concernant la dette.

Aujourd'hui, tout évolue favorablement et je m'en réjouis. Je ne suis pas de ceux qui se réjouiraient des éventuelles difficultés de la majorité, bien au contraire. Je préfère qu'elle réussisse pour que nos efforts communs soient couronnés de succès. Je n'ai pas envie que les Boulonnais des générations futures payent les pots cassés de l'affaire du centre-ville. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai apporté un soutien et un apport technique à cette opération. En définitive, mon souci n'est ni plus ni moins que celui de l'intérêt général.

**M. BAGUET :** Merci. Madame LAVARDE-BOËDA va vous répondre à propos de la dette consolidée.

**Mme LAVARDE-BOËDA :** Je me suis déjà entretenue à de multiples reprises concernant la dette consolidée avec Monsieur GABORIT. Si je poursuis son raisonnement, il faudrait additionner la dette du Département et celle de la Région. Ceci dit, et même si je sais que cet argument ne suffit pas à Monsieur GABORIT, la probabilité que les Boulonnais aient un jour à supporter ces deux dettes est à peu près du même ordre que le fait de supporter celle de GPSO. Et je ne parle pas de la dette de l'État, car si nous l'additionnions à celle de la Ville, je pense que les Boulonnais auraient vraiment très peur. Bref, ce raisonnement ne tient pas et nous nous le sommes déjà dit. Il s'agit d'arguments contre arguments et chacun jugera ensuite de celui qui lui paraît le plus logique.

Je tiens plutôt à remercier les équipes de la direction des finances qui s'occupent non seulement de cette gestion active, mais qui gèrent également notre trésorerie de manière active.

En effet, et je tiens à vous rassurer, nous utilisons tous les jours nos lignes de trésorerie pour optimiser au mieux l'ensemble des frais financiers de la Ville, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un compte à zéro.

**M. BAGUET :** Merci. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler de ce sujet lorsque nous présenterons le budget avec les frais financiers que la Ville paye cette année, à comparer avec ceux qu'elle payait préalablement. J'ajoute que Monsieur GABORIT est très bien placé pour parler des frais de GPSO, puisqu'il est président de la commission des finances de GPSO. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.*

## **8. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2019 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, dans le cadre du Débat sur les orientations budgétaires (DOB), il convient tout d'abord de présenter le cadre macroéconomique national, qui indique les directions à prendre à l'échelle locale. De manière générale, le déficit public de l'année 2018 est au même niveau que celui de l'année 2017, à savoir 2,7 points de PIB. En 2018, nous observons une absence de réduction du déficit structurel, puisque la Cour des comptes a constaté un déficit de 2,3 points de produit intérieur brut (PIB). D'ailleurs, cette dernière souligne qu'un tel déficit structurel place la France très loin de ses objectifs de moyen terme, fixés à - 0,4 point de PIB par rapport aux lois de programmation des finances publiques définies en application des règles européennes.

Dans le même temps, la dette publique a augmenté par rapport au PIB, puisqu'elle s'élève désormais à 98,7 points de PIB. De fait, l'écart entre la France et ses principaux partenaires européens est de plus en plus grand, puisque la dette allemande est revenue à 60 points de PIB, soit au même niveau qu'en 2007, année au cours de laquelle le niveau de la dette française était équivalent à celui de la dette allemande. Je prends le cas allemand, mais j'aurais pu en prendre d'autres, puisque la dette moyenne diminue au sein de la zone Euro, ce qui n'est pas le cas de la France. D'ailleurs, un récent rapport du Fonds Monétaire International indiquait que notre pays faisait partie des dix pays les plus endettés au monde, parmi les pays développés et les pays émergents.

Par ailleurs, la trajectoire des finances publiques pour l'année 2019 a été lourdement affectée par les mesures prises en fin d'année 2018 pour répondre à la crise des gilets jaunes. En effet, le gouvernement avait envisagé une réduction modérée du déficit public de 0,2 point de PIB dans le projet de loi de finances initial pour 2019. Cependant, une fois ces nouvelles mesures annoncées, dont le coût a été évalué à environ 11 milliards d'euros et qui devraient en partie être compensé par des hausses de recettes, la prévision de déficit pour 2019 est aujourd'hui de 3,2 points de PIB. La Cour des comptes a cependant émis un certain nombre de réserves, puisqu'il existe encore de nombreuses incertitudes à propos de ces recettes. Dans le même temps, le niveau des prélèvements obligatoires n'a pas diminué. La prévision de croissance a été jugée optimiste, puisque le gouvernement a choisi la prévision la plus haute parmi l'ensemble des scénarios qui lui étaient proposés. Au final, la Cour des comptes indique dans son rapport de février 2019 que l'État n'aurait que peu de marge de manœuvre en cas de crise économique.

Aussi, compte tenu du fait que le contexte de déficit structurel et conjoncturel de l'État ne s'améliore pas, le solde est maintenu dans sa dégradation par les organismes de sécurité sociale et par les collectivités locales pour essayer de respecter au minimum la trajectoire des finances publiques, puisque leur apport à ce solde public est positif. Cela signifie donc que ces deux catégories dégageront des excédents de gestion en 2019. Cet effort passe notamment par une contrainte imposée aux 322 plus grandes collectivités de France, qui ont été amenées à signer un contrat avec l'État. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, 71 % des collectivités concernées ont signé cet accord, à savoir 120 communes, soit 83 % des communes concernées, un département sur deux et une région sur deux, dont 67 % des villes des Hauts-de-Seine concernées. Je rappelle que l'objectif de maîtrise de la dépense sur ce panel s'élève à 13 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat.

Concernant la Ville de Boulogne-Billancourt, sachez que nous n'aurons aucune difficulté à remplir notre contrat jusqu'en 2020, puisque nos dépenses de fonctionnement ont diminué de 9 millions d'euros en 2018 (première année du contrat), soit une baisse de - 4,5 %. À ce propos d'ailleurs, nous auditionnions ce matin le ministre Gérald DARMANIN en commission des finances, qui a annoncé une hausse de ces dépenses de 0,7 % en 2018 pour l'ensemble des collectivités et de 0,3 % pour celles qui avaient signé l'accord de l'État. Cela signifie donc que la Ville contribue très largement à minorer la hausse des collectivités ayant signé ce contrat avec ses - 4,5 %.

Dans le détail, la moitié de la baisse des dépenses de fonctionnement en 2018 résulte de la baisse de la masse salariale à hauteur de 4,8 millions d'euros et cela sous un double effet : d'une part, les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années qui portent leurs fruits dans la durée, et d'autre part la difficulté à recruter, qui implique que de nombreux postes restent vacants. D'ailleurs, sachez que les communes voisines rencontrent elles aussi ce genre de difficultés. Notons également une baisse de 300 000 euros des charges à caractère général, qui se situent au même niveau que celles de l'année 2011.

En 2019, la hausse des dépenses de fonctionnement proviendra de l'ouverture de nouveaux équipements, dont de nouvelles classes à l'école du Numérique, ainsi que d'une hausse des charges de personnel à 4,8 millions d'euros, puisque les postes ouverts et non pourvus en 2018 sont de nouveaux ouverts en 2019 et que les crédits sont déjà inscrits. De plus, quatre grands chantiers RH seront également initiés, notamment la monétisation du Compte épargne temps (CET) annoncée lors des vœux au personnel, une participation à la protection sociale complémentaire, la revalorisation des taux de vacation ou encore la résorption de l'emploi précaire. Enfin, sachez que la réforme du stationnement payant pénalise aussi les dépenses de fonctionnement de la Ville.

L'État demandait aux 322 plus grandes collectivités de France de signer ce contrat, en contrepartie du maintien des dotations aux collectivités. C'est ce qu'il a fait en 2018 et qu'il fera de nouveau en 2019. Si l'État maintient ses dotations en volume, il augmente certaines d'entre elles à l'intérieur de l'enveloppe. Ainsi la part forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue pour financer la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotation de solidarité régionale (DSR). Cela signifie donc que la dotation globale de la Ville continuera encore de diminuer cette année de 35 %. Pour information, je rappelle que la Ville percevait 142,3 euros par habitant en 2013 pour accomplir les missions que l'État lui a confiées et qu'elle ne percevra plus que 19 euros par habitant en 2019. La Ville est donc très efficace, puisque nous arrivons à faire toujours autant avec beaucoup moins d'argent. D'autre part, je rappelle que la Ville percevait déjà le montant le plus faible par habitant en 2017, soit 39 euros, parmi les 38 plus grandes villes de France, alors que la ville de Paris percevait quant à elle 93 euros par habitant.

J'aimerais maintenant me focaliser sur les mouvements liés à nos recettes pour vous parler de la trajectoire du budget 2019. J'évoquerai tout d'abord un mouvement qui ne nous impacte pas encore, et qui concerne la compensation à l'euro de la réforme de la taxe d'habitation initiée par la loi de finances pour l'année 2018. D'ailleurs, sachez qu'il est aujourd'hui très difficile de faire des prévisions au-delà de l'année 2019,

puisque nous ne savons pas encore ce que deviendra cette réforme. De plus, comme nous entendons tous qu'un premier projet de loi de finances devrait réorganiser les flux financiers entre l'État et les collectivités et qu'un second projet devrait revoir l'organisation territoriale, notamment celle de la Région Île-de-France, le fait de se projeter en 2020 relèverait de l'exercice d'équilibriste. Pour autant, nous savons déjà que 25 % des recettes fiscales du bloc local de la taxe d'habitation seront payées par l'État en 2020. Cela est peu pour Boulogne-Billancourt comparé à d'autres villes, puisque si cette réforme ne changeait pas d'ici cette date, 58,4 % des foyers bouloonnais continueraient à payer l'intégralité de leur taxe d'habitation. En fait, la réforme de 2018 n'est venue augmenter que de 20 % le nombre de ménages bénéficiant d'une aide de l'État, puisque 20 % d'entre eux avaient un dégrèvement partiel au regard de leurs revenus ou ne payaient pas cette taxe avant la réforme, et que 20 % supplémentaires sont venus se greffer après la réforme de la loi de finances 2018. Dans le même temps, la Ville maintiendra ses taux inchangés, ce qui signifie que nous n'agissons pas le levier fiscal pour compenser nos pertes de recettes. D'ailleurs, je rappelle qu'il s'agit de la dixième année consécutive sans hausse des taux d'imposition. En outre, nous ne changerons pas non plus nos abattements, alors qu'ils représentent une perte de recettes de 11,9 millions d'euros, dont 9 millions d'euros s'appliquent à l'ensemble des Bouloonnais puisqu'il s'agit de l'abattement général à la base – qui est d'ailleurs supérieur au niveau maximum prévu par la loi.

Le deuxième mouvement lié aux recettes concerne la baisse de la Dotation de compensation de révision de la taxe professionnelle (DCRTP). À ce propos, le maire a eu raison d'engager une action en justice contre l'État en attaquant l'arrêté du préfet de l'été dernier, qui fixait le montant de la ponction de DCRTP à un niveau très élevé pour la Ville. Je rappelle que ce calcul était effectué sur l'ensemble du panier de recettes, y compris sur les 50 millions d'euros de recettes fictives uniquement liées à la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), que nous reversons ensuite à GPSO. Un amendement a été voté en loi de finances pour préciser le périmètre de ces recettes, les limitant à celles étant « à la main de la Ville », ce qui signifie que la diminution de DCRTP (qui sera effective en 2019) devrait être beaucoup plus faible que celle prévue initialement en 2018.

Par ailleurs, une incertitude persiste concernant les recettes de taxe foncière des locaux professionnels suite à l'entrée en vigueur de la réforme, avec une mise à jour des grilles tarifaires des valeurs locatives. Enfin, je rappelle que nous avons enregistré des droits de mutations très élevés l'année dernière, puisqu'ils étaient de plus de 17,5 millions d'euros, et que cette somme explique le résultat exceptionnel de l'année 2018. D'ailleurs, ce niveau reste toujours supérieur à la

moyenne des neuf dernières années, qui s'établit désormais à 15,9 millions d'euros. Ceci dit, il convient de rester très prudent à ce sujet, car il s'agit de recettes très volatiles.

Dans le même temps, nos ressources seront fortement ponctionnées, puisque la Ville paiera pour la première fois en 2019 une amende au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU), compte tenu du fait que Boulogne-Billancourt a été déclaré en carence. En effet, le préfet a constaté que nous aurions dû payer une amende de base de 3,4 millions d'euros et a décidé de la multiplier quasiment par deux. Jusqu'à présent, nous arrivions à mettre en face des dépenses déductibles de sorte à ne pas payer cette amende. Toutefois, comme nous n'avons plus suffisamment de dépenses déductibles à mettre en face pour l'année 2019, la Ville devra payer 5,6 millions d'euros en 2019 et un peu plus de 6 millions d'euros en 2020.

Comme je le disais, la Ville a réalisé un résultat que je qualifie d'exceptionnel en 2018, en raison d'une conjonction d'événements conjoncturels, dont des économies sur la masse salariale, des droits de mutation à un niveau très élevé ou encore le fait d'avoir engrangé des retours du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) grâce au transfert de la compétence « aménagement ». Aussi, même si nous avons payé des frais financiers importants l'année passée, le résultat de l'année 2018 s'élève à 26,2 millions d'euros, ce qui nous permet de passer sereinement le cap des deux prochaines années et cela même dans un contexte contraint.

En définitive, le budget de l'année 2018 a permis de préparer l'avenir, afin de porter à la fois le projet Boulogne-Billancourt 2024 et le projet Boulogne-Billancourt solidaire des salariés les plus fragiles.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** La commission des finances a pris acte des orientations budgétaires de l'année 2019.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** C'est toujours la même histoire, car ce qui nous est présenté aujourd'hui n'est pas un Débat d'orientations budgétaires. Le Débat d'orientations budgétaires consiste à mettre en perspective le budget avec les exercices suivants. C'est sa vocation. Or ce n'est pas le cas. Nous avons simplement assisté à une brillante démonstration qui présente le prochain budget. Aussi, comme vous venez de faire ce travail, vous n'aurez pas à le refaire dans un mois, lorsque vous nous présenterez cette fois-ci le budget. Nous n'avons eu que des constats, à savoir ce que nous allons

dépenser, ce que nous allons stabiliser et ce que l'État continuera de nous ponctionner. Bref, ce n'est pas un Débat d'orientations budgétaires.

Dans un DOB, il existe des options. Je vous donne un exemple. Si nous décidions de réaliser un grand équipement, il faudrait alors nous dire si nous avons les moyens de le financer avec le budget actuel ou s'il est nécessaire d'emprunter. L'idée que l'emprunt est une horreur absolue n'a d'ailleurs pas de sens, puisqu'il est intéressant dès lors qu'il finance quelque chose de rentable, économiquement ou socialement. Or nous n'avons ici aucune perspective. Bref, ce Débat sur les orientations budgétaires ne présente aucune orientation. Nous recommençons exactement la même chose que l'an dernier, comme nous l'avons fait avec le rapport sur le développement durable où il n'y a aucun indicateur.

S'agissant de la dette consolidée, vous m'avez répondu que j'étais capable de la calculer moi-même. Pourquoi ce montant ne figure-t-il pas dans le rapport ? Si je suis capable de le faire, l'ex-adjointe aux finances sait également le faire ! Pourquoi n'y a-t-il aucune hypothèse esquissée dans ce rapport ? Il n'y a aucune présentation. Ce rapport n'est que la présentation simplifiée du budget qui nous sera présenté lors de la prochaine séance. Par conséquent, l'exercice est raté. Donnez-nous plutôt acte qu'il n'y a aucun débat ! En effet, comment voulez-vous débattre lorsqu'il n'existe aucune orientation ? De quoi voulez-vous débattre ? Nous n'allons pas débattre sur ce qu'ont rapporté les impôts, car il s'agit d'un constat. Moi, je ne débats jamais de constats, mais d'orientations. Or il n'y en a aucune. Aucun choix n'est esquissé et aucune perspective pluriannuelle n'est donnée.

Certes, je conçois que ce débat ne soit pas un exercice facile compte tenu de tous les aléas actuels (les territoires, le rôle du Grand Paris, les propos du président de la République...). Toutefois, au moins faut-il le tenter. On ne le tente même pas ! D'ailleurs, nous en terminons sur des choses relativement misérables puisqu'on nous dit que Boulogne-Billancourt est une ville riche et que le résultat de l'année 2018 est exceptionnel. Tout cela pour financer quoi ? Pour financer le foyer de l'Olivier, ou la crèche Bellevue-Gallieni, et réhabiliter trois écoles que sont Fessart, Escudier et Denfert-Rochereau. C'est ça votre programme d'investissements ? En réalité, vous n'avez lancé aucun programme. D'ailleurs, j'ai cru comprendre dans les déclarations de mon ami Guy SORMAN que vous vous apprêtiez à recopier ce que nous avons dans notre programme concernant l'aménagement de la place Marcel-Sembaat. Cela pourrait effectivement être un projet, mais il n'y figure même pas ! Pourrions-nous financer ce projet par nous-mêmes ? Cette opération pourra-t-elle être financée par le recours à un partenariat public-privé ? S'agit-il d'une concession de service public ? Il n'y a rien à ce sujet. Aucune orientation ne nous est donnée.

À mon avis, cela est regrettable, car nous devons savoir où nous allons. Gérer, c'est prévoir, et c'est prévoir à l'avance. On ne gouverne pas simplement avec un seul indice, celui du niveau des impôts, et le taux de la dette. Cela n'est pas suffisant. Certes, l'aspect financier des choses est important, mais pas uniquement. Ce n'est pas de cette façon que l'on gère une commune, un département ou un état. Il faut faire des prévisions et elles ne figurent pas dans ce dossier. Par conséquent, il ne peut pas y avoir de débat, puisqu'il n'existe aucune orientation proposée. Je regrette de le dire, car c'est déjà la quatrième fois que j'en parle.

J'ai appartenu à des conseils municipaux précédents au cours desquels il y avait des orientations budgétaires et des choix proposés. Certains d'entre eux étaient âprement discutés et nous échangeons sur le niveau de la dette ou encore sur l'entretien du patrimoine. Voilà ce que nous souhaiterions avoir dans un Débat d'orientations budgétaires, au lieu de parler de l'argent que l'État nous prélève, car nous le savons déjà. Ce sujet fait partie des contraintes budgétaires, mais ce n'est pas une orientation budgétaire. Je suis désolé, mais comme elles n'y sont pas, il ne peut pas y avoir de débat. Je veux bien vous donner acte, mais je vous donne aussi acte qu'il n'y a pas de débat. Comme pour les sujets précédents, il ne peut pas y avoir de débat, car il n'y a pas de rapport.

**M. BAGUET :** Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je veux bien entendre vos remarques, mais vous avez déjà apporté une partie des réponses à vos questions. Effectivement, nous ne savons rien aujourd'hui concernant l'avenir de la MGP, comme nous ne savons pas non plus si les territoires disparaîtront ou pas. L'avant-dernière rumeur disait que les départements allaient disparaître et que les territoires étaient valorisés et la dernière rumeur – datant d'il y a quinze jours – laissait entendre que les territoires disparaîtraient et que les départements resteraient. Dans le même temps, Madame GOURAULT, que j'ai rencontrée récemment avec les maires des grandes villes, dont ceux de Dijon, de Rouen ou de Besançon nous expliquait que la future loi sur la nouvelle fiscalité locale était repoussée, alors que celle-ci devait être présentée au printemps. Bref, il est assez compliqué aujourd'hui de se projeter dans l'avenir dans ces conditions. L'association France urbaine a travaillé sur la nouvelle loi sur la fiscalité, pour s'entendre dire au final qu'il existe d'autres priorités et que cette loi serait revue plus tard. Même dans le Débat sur les orientations budgétaires que nous avons tenu il y a dix jours à GPSO, il était tout aussi difficile de se projeter dans l'avenir.

Cela a dû vous échapper, ce rapport liste quand même des projections jusqu'en 2020. D'ailleurs les pages 21 à 23 intègrent des tableaux à la fois sur l'année 2019 et sur l'année 2020. Aller au-delà de 2020 devient effectivement un peu risqué. Je vous fais donc la même réponse que l'année dernière. Lorsque le président de la République se sera prononcé sur l'avenir de la Métropole du Grand Paris, nous y verrons plus clair. Les choses

sont compliquées aujourd'hui et nous faisons au mieux. Reconnaissez que nous faisons quand même relativement bien les choses année après année, compte tenu de ce flou général, puisque nous réalisons un excédent de 26,2 millions d'euros, alors que l'on nous aura prélevé 163 millions d'euros sur le mandat, plus maintenant les 12 millions d'euros de loi SRU. Au total, on nous aura confisqué 175 millions d'euros sur l'ensemble du mandat, soit l'équivalent de trois années d'impôts. De la même façon, nous ne savons pas non plus ce qu'il en sera de la taxe d'habitation. Autrement dit, nous ne savons rien.

Certes, il est possible de se lancer dans de grands projets lorsqu'il existe des perspectives, comme nous le faisons par exemple avec la Maison d'accueil des salariés à horaires discontinus, ou encore dans le projet d'investissement du palais des sports, car nous avons une visibilité. En revanche, les choses sont un peu plus compliquées pour le reste des grands projets. Il faut rester raisonnable. Nous avons des tas de projets de développement bouloonnais dans les tiroirs, mais les choses sont bloquées. Je ne vous parle pas de la fusion de l'hôpital Raymond-Poincaré à Garches et de l'hôpital Ambroise-Paré pour lesquels nous attendons toujours une réunion en préfecture depuis maintenant trois mois. D'ailleurs, la préfecture elle-même a émis des avis divergents, car certains services travaillent sur une orientation et d'autres travaillent sur d'autres. Lorsque j'en parle avec les responsables de la préfecture, on me répond que certains services travaillent sur d'autres projets et qu'ils nous rappelleront lorsqu'ils se seront mis d'accord.

C'est comme cela en permanence, Monsieur GABORIT. Je vous l'assure, nous n'avons aucune visibilité. Regardez pour la DCRTP. Nous avons bien fait d'attaquer en justice, car cette démarche nous a permis d'économiser 550 000 euros. Cela est extraordinaire, car le ministère de l'Intérieur nous a dit qu'il n'était pas d'accord avec ses collègues de Bercy et nous a même demandé de l'attaquer pour lui rendre service. Je veux bien que nous servions d'arbitre entre Bercy et Beauvau, mais cela nous a demandé beaucoup d'énergie. Nous avons pris des avocats et fait appel à des conseils, puis avons monté le dossier pour se présenter devant le Tribunal administratif. Tout cela nous a demandé énormément d'énergie.

Quoi qu'il en soit, nous essayons de gérer au mieux et je trouve encore une fois que nous nous débrouillons très bien, compte tenu des résultats que nous venons de vous annoncer et que nous vous détaillerons lors de la présentation du budget. Vous dites que nous ne faisons pas grand-chose pour la Ville. Je rappelle que nous avons quand même organisé en l'espace de quelques semaines un forum de la petite enfance et un forum de l'emploi avec 3 500 personnes, même s'il ne s'agit pas des compétences de la Ville. De la même manière, nous avons organisé un salon des seniors ou encore un film sur la gastronomie, sans compter les Victoires de la musique. Tout cela est de l'activité et c'est bien ce qui rend la ville

attractive. De plus, tout le monde veut habiter à Boulogne-Billancourt. Comme vous l'a dit Madame LAVARDE-BOËDA, nous avons réalisé 17,2 millions de recettes en droits de mutation, uniquement avec des logements et sans aucun apport de droits de mutation de bureaux. Si la ville n'était pas si agréable que cela, les gens ne se battraient pas pour venir habiter à Boulogne-Billancourt. Il faut donc aussi se féliciter des bonnes actions et des bons résultats, surtout dans ce contexte extrêmement compliqué au quotidien, à cause de l'administration centrale qui ne sait pas décider et qui passe son temps à changer d'avis.

Pour ma part, je suis rassuré, car nous savons que nous avons devant nous deux années de perspectives assurées, sans augmenter les impôts, et cela pour la dixième année consécutive. D'ailleurs, notre gestion a été saluée dès le début du mois de janvier et nous affichons aujourd'hui la meilleure gestion des grandes villes de France derrière Aix-en-Provence et Bordeaux sur les quatre dernières années. De plus, grâce aux résultats que nous avons obtenus en 2018, je peux vous garantir que nous serons probablement sur la première marche du podium en 2019. Je trouve cela « plutôt bien ». Nous menons une excellente gestion et les gens sont heureux de vivre à Boulogne-Billancourt, alors que le contexte national est compliqué. Même les commerçants n'ont jamais réalisé autant de chiffre d'affaires qu'en décembre 2018. Je n'ai pas envie de pleurer sur le sort de la ville, car nous avons tous bien travaillé, tant les services que les élus et les associations. Tout le monde contribue au bien-vivre à Boulogne-Billancourt et je préfère m'en féliciter. Cela n'a rien de superficiel. Il s'agit d'une véritable satisfaction, que nous devrions d'ailleurs tous partager, puisque vous avez dit tout à l'heure que vous étiez heureux lorsque la ville réussissait. Nous pouvons donc être heureux. S'agissant des perspectives pour 2021, je reconnais que c'est encore un peu le flou. Je vous demande donc de prendre acte de ce débat.

*Le conseil municipal prend acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019.*

*La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Je pense qu'il s'agit là d'un point de consensus, puisque cette délibération concerne les vélos électriques. Concrètement, la Ville vient en complément du dispositif adopté par GPSO – qui permet déjà d'octroyer 200 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique –, puisque nous proposons d'attribuer

nous aussi une subvention de 200 euros. Par ailleurs, comme la Ville applique le principe du « dites-le nous une fois », les démarches seront mutualisées avec GPSO, de sorte que les usagers n'aient qu'un seul dossier à remplir et qu'ils aient par conséquent moins de formalités à accomplir. Bien évidemment, un certain nombre de garanties et de contrôles ont été mis en place – comme à GPSO –, de manière à s'assurer que l'argent octroyé par les collectivités serve bien à acheter un vélo à assistance électrique.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

## **10. DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Il s'agit là d'autoriser le maire à solliciter un certain nombre de subventions, d'une part pour les actions financées dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), et d'autre part de faire une demande de subventions auprès de la Région Île-de-France pour le bouclier de sécurité et pour le transport de personnes à mobilité réduite. Enfin, il s'agit également de solliciter des subventions auprès des différents partenaires du milieu de la culture pour les bibliothèques, le carré Belle-Feuille, les archives municipales et le Salon du livre.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE POUR L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur**

Cette délibération vise à augmenter la subvention qui avait été votée au mois de décembre dernier, de 8 750 euros à l'Agence départementale d'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL 92) pour la porter à 20 000 euros. Cette association réalise un certain nombre de permanences au sein du Point d'accès aux droits. Il semble tout à fait pertinent de continuer à accompagner cette association dans les missions qu'elle remplit auprès des Boulonnais.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Là aussi, il s'agit d'un secteur dans lequel nous sommes novateurs, d'autant que nous avons obtenu le label de Point d'accès au droit pour la Maison du droit de Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, la présidente du Tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre – qui est le deuxième TGI de France – s'est félicitée de toutes les actions menées dans notre ville. Cette dernière est même venue visiter les locaux mis à disposition des associations qui œuvrent dans ce secteur, et a salué la qualité de cette structure. De la même façon, elle nous a également félicités pour le soutien que nous apportons à l'association tutélaire de Boulogne-Billancourt, tout comme elle nous a aussi félicités d'avoir créé un Conseil

local de santé mentale. Bref, la présidente du Tribunal de grande instance découvrait la richesse des activités et des services proposés à Boulogne-Billancourt, sans oublier le soutien que nous apportons au Tribunal d'instance, puisque je lui ai fait remarquer que le ministère de la Justice ne payait pas un centime de loyer, comme pour le commissariat. Je rappelle que la Maison du droit accueille quand même 700 personnes par mois. Enfin, elle m'a également indiqué que nous étions une des seules villes qui réalise toutes ces actions en même temps. Je suis donc content que la commune soit félicitée pour ses engagements et pour ses actions originales au service de ses habitants.

## **12. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, cette délibération vous présente l'habituel tableau des effectifs, dans lequel 18 postes sont concernés. Je précise que le Comité technique (CT) qui a eu lieu hier matin, a approuvé ces ajustements à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## **13. AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES 3-3 OU 3-4 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération concerne le recrutement de six agents pour les postes suivants :

- un directeur du pôle ressources ;
- un directeur de la communication ;
- un directeur de la petite enfance ;
- un directeur de la commande publique et des achats ;

- un directeur de mission sports entreprises et suivi des associations ;
- un chef du service administration générale et budget au sein du pôle communication et culture.

Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.*

## **14. MANDAT AU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION - CONSULTATIONS PRÉALABLES AU RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION SANTÉ ET PRÉVOYANCE**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire à donner mandat au Centre interdépartemental de gestion (CGI) de la petite couronne, à l'occasion des consultations préalables de procédure de mise en concurrence engagées dans le cadre des conventions de participation santé et prévoyance conclues par cet établissement public. Jusqu'à présent, nous avons opté pour la labellisation qui offrait aux agents la possibilité d'opter pour l'organisme de leur choix pour leur prévoyance. Or, comme nous avons décidé d'étudier une revalorisation significative de la participation de la Ville à la complémentaire santé, il nous est apparu opportun de mandater le CGI, puisque cet établissement pourrait obtenir des prix beaucoup plus intéressants auprès des mutuelles du fait qu'il représente de nombreuses communes. Sachez que ce n'est pas parce que nous mandatons le CGI que nous le retiendrons forcément. Toutefois, il serait quand même dommage de se priver de cette possibilité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur le coût éventuel du mandat donné au CGI. Il est rappelé qu'il s'agit d'une mutualisation et que le CGI est rémunéré par un prélèvement en fonction de la masse salariale de la Ville. Par ailleurs, à l'issue de cette consultation, la Ville n'a aucune obligation de souscrire à l'un des dispositifs proposés par le CGI, mais peut tout à fait souscrire à un contrat proposé par un autre partenaire plus intéressant. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET MADAME N. C.**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit d'un protocole d'accord entre un ancien agent vacataire de la Ville et la Ville. En effet, cet agent a continué de percevoir sa rémunération pendant quelques mois, ce qui était une erreur de l'administration. Toutefois, comme cette personne ne s'est pas manifestée pour dire qu'elle continuait à percevoir cette rémunération, il vous est proposé d'autoriser le maire à signer ce protocole afin d'éviter de longues procédures.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

## **16. MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération vous propose d'instaurer pour le personnel communal une indemnité kilométrique pour l'utilisation d'un vélo dans le cadre des trajets domicile-travail. Il s'agit d'un dispositif expérimental qui serait applicable jusqu'au 31 décembre 2019. L'indemnité vélo sera plafonnée à 200 euros par an et par agent.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.*

## **17. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS COMMUNAUX ACCOMPLISSANT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À L'OCCASION DES CONSULTATIONS ÉLECTORALES**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Dans son dernier rapport, la Chambre régionale des comptes (CRC) a formulé un rappel à la loi sur les modalités de rémunération des agents communaux à l'occasion des élections, et a demandé l'abrogation de la délibération du 18 mars 2004. Jusqu'à présent en effet, tous les agents, quelle que soit leur catégorie (A, B ou C), percevaient un forfait dont le montant variait selon les fonctions occupées. Or comme seuls les agents de catégorie A peuvent percevoir un forfait, le paiement pour les agents des catégories B et C doit être effectué au titre des heures supplémentaires. Il vous est donc proposé d'attribuer un forfait aux agents de catégorie A et des heures supplémentaires aux agents des catégories B et C.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

## **18. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES POUR L'ANNÉE 2019 - CONVENTION DE PARTICIPATION À DIVERS PROJETS SCIENTIFIQUES ET VOYAGES PÉDAGOGIQUES**

**M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, la première partie de la délibération vous propose, conformément à la loi, de fixer le montant de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat pour l'année 2019. Pour cette année, il vous est proposé de maintenir le montant du forfait par élève boulonnais et parisien au même niveau que l'année dernière. Il convient de préciser qu'avec l'augmentation du nombre de classes de découverte, conformément à l'engagement du maire suite à la fermeture du château de Benais, et avec l'augmentation de la subvention de l'UEEPPEP de 40 000 euros qui sera soumise à votre approbation lors du prochain conseil municipal, le soutien de la Ville aux écoles privées sous contrat sera cette année en augmentation de 5 %.

Quant à la deuxième partie de la délibération, il vous est proposé d'approuver les quatre projets de convention joints, relatifs à la participation financière de la Ville à des séjours organisés par certaines écoles privées sous contrat. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* demande un vote par article. Avis favorable à l'unanimité pour les articles 1 à 3 et 8. Avis favorable à la l'unanimité pour les articles 4 à 7, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote.

**M. BAGUET :** Merci. Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite-t-il prendre la parole pour expliquer ses votes ?  
Oui, Monsieur GUIBERT.

**M. GUIBERT :** Comme la loi Debré est ce qu'elle est, nous la voterons. En revanche, nous estimons qu'il n'est pas du ressort d'une collectivité territoriale publique de subventionner les déplacements ou les voyages des écoles privées – indépendamment bien entendu de toute question confessionnelle.

**M. BAGUET :** Cela fait déjà de nombreuses années que la Ville subventionne les classes de neige ou les classes mer.

**M. GUIBERT :** Cela n'est pas la même chose, car pour les classes de campagne par exemple, Benais n'existe plus.

**M. BAGUET :** D'accord. Chacun est libre de faire ce qu'il veut. Je mets aux voix.  
Pour éviter tout conflit d'intérêt, les élus suivants ne prennent pas part au vote : Monsieur Léon SEBBAG et Monsieur Nicolas MARGUERAT.

*Vote par article :*

*Les articles 1, 2, 3, et 8 sont adoptés à l'unanimité.*

*Les articles 4, 5, 6, et 7 sont adoptés à la majorité, Madame Judith SHAN, Messieurs Vincent GUIBERT et François THELLIER votant contre.*

## **19. INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

**Mme Béatrice BELLIARD, maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, comme vous le savez, la ville est dotée de 114 caméras de vidéo protection. De son côté, GPSO propose d'en prendre quinze nouvelles à sa charge au titre de sa compétence en matière de politique de la ville. Ces caméras seront installées en fonction des emplacements étudiés en ce moment avec le maire et le commissariat. Il vous est donc proposé d'autoriser l'installation de ces caméras sur le territoire. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.*

## **20. SEINE OUEST HABITAT - RÉHABILITATION ET CONVENTIONNEMENT DE 14 LOGEMENTS SIS 23, RUE BARTHÉLÉMY DANJOU À BOULOGNE-BILLANCOURT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

**M. Léon SEBBAG, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, le bailleur Seine Ouest Habitat (SOH) réalise une opération de réhabilitation de 14 logements qui seront conventionnés Prêt locatif à usage social (PLUS) ouvrant droit au bénéfice de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), au 23, rue Barthélémy-Danjou à Boulogne-Billancourt.

Seine Ouest Habitat sollicite de la Ville de Boulogne-Billancourt une subvention à hauteur de 232 243 euros, soit 16 589 euros par logement, pour favoriser l'équilibre de l'opération. Bien entendu, cette opération améliorera le bilan Solidarité et renouvellement urbain (SRU) de la Ville. En contrepartie de cette subvention, la Ville bénéficiera de six droits de réservation sur ces 14 logements conventionnés.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.*

## **21. CONVENTION CADRE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ORGANISÉES AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA VILLE**

**M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, des associations proposent de manière occasionnelle ou régulière l'organisation d'animations au sein des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la Ville, sans contrepartie financière.

Afin d'encadrer juridiquement ce type de prestation et pour encourager ces initiatives qui contribuent à l'enrichissement de l'offre d'activités des accueils de loisirs, notamment dans le cadre du plan Mercredi, la signature d'une convention cadre avec l'association ou la société privée intervenante s'avère nécessaire.

Les activités se dérouleront dans les locaux de l'ALSH sous la surveillance du directeur et de son équipe d'animateurs. Les enfants souhaitant participer aux séances sont des enfants volontaires et la Ville organise les interventions.

Comme toute convention, la durée totale est limitée à quatre ans. En conséquence, je vous propose d'approuver la convention cadre.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## **22. JARDIN PÉDAGOGIQUE GEORGETTE-BŒUF – CONVENTION DE PARTENARIAT « MON ÉTABLISSEMENT EST UN REFUGE LPO » AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX FRANCE**

**M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur**

Je rappelle tout d'abord que ce jardin est situé impasse Louis-Lumière derrière le Carré Belle-Feuille et que son entrée s'effectue par le boulevard Jean Jaurès.

La Ligue de protection des oiseaux (LPO) développe notamment un programme national de préservation de la biodiversité, et de découverte de la nature de proximité appelé « Refuge LPO ».

Le jardin pédagogique Georgette-Bœuf, propriété de la Ville, est implanté sur une parcelle de 235 mètres carrés et est intégré dans le réseau susmentionné.

Le jardin permet aux enfants des centres de loisirs de se voir proposer des activités d'éducation à l'environnement, des ateliers de sensibilisation à l'observation et l'identification des espèces, mais aussi des temps de conception et de fabrication d'aménagements.

Aussi, il convient de renouveler la convention avec la Ligue pour la protection des oiseaux par laquelle la Ville s'engage à respecter la Charte des refuges LPO, et à participer à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes pour aider au maintien et au développement de la nature.

En contrepartie, la LPO s'engage à maintenir les prestations suivantes :

- matériels et documents en lien avec le refuge,
- un accès au site « Mon espace Refuges LPO », permettant d'échanger avec d'autres établissements, valoriser son Refuge LPO, etc.,
- un bulletin d'information trimestriel Refuges LPO,
- un accès à une cellule conseil concernant l'accueil et la connaissance de la faune et la flore sauvages sur le refuge.

Elle s'engage également à la demande de la Ville, avec une contrepartie financière, à proposer des services supplémentaires à la Ville (diagnostic patrimonial, animations, formations, expositions, événements...).

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention de partenariat « Mon établissement est un Refuge LPO », ci-jointe, et d'autoriser le maire à la signer, ainsi que tout avenant afférent.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

## **23. DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION BAFA**

**M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur**

Actuellement, la Ville de Boulogne-Billancourt propose un dispositif d'accompagnement à la formation Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) des jeunes Boulonnais âgés d'au moins 17 ans qui comprend :

# Séance du 21 février 2019

- une aide financière pour participer au stage de formation dit théorique de la première partie du BAFA, avec une prise en charge du transport relatif au stage.
- pour les jeunes ayant finalisé de manière satisfaisante ce stage de base, la possibilité d'effectuer leur stage pratique au sein de nos centres de loisirs ou de nos séjours.

Afin de compléter ce dispositif, il vous est proposé d'instaurer la possibilité de réaliser également le troisième stage de formation BAFA, dit stage d'approfondissement. La participation est élargie aux jeunes Boulonnais âgés de 18 à 25 ans.

L'objectif est de proposer un dispositif complet pour accéder au BAFA et ainsi de favoriser, à l'issue de celui-ci, la professionnalisation de ces jeunes qui pourront se voir proposer des postes d'animateurs au sein de notre Ville.

Le coût de la formation pour la Ville est de 310 euros, la Ville mettant par ailleurs à disposition des locaux pour l'organisation du stage d'approfondissement.

Il vous est proposé d'adopter un tarif unique pour la formation d'approfondissement qui serait fixé à 180 euros.

Après déduction des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, cela permettrait un coût réel net pour le candidat de 31 euros, quels que soient ses revenus.

Le développement du dispositif qui vous a été présenté amène à proposer trois modalités d'inscription aux jeunes souhaitant en bénéficier :

- la Ville finance en partie, en fonction du quotient familial de la famille, la session « stage théorique » du BAFA et le jeune bénéficiaire s'engage à accomplir le stage pratique au bénéfice de la Ville ainsi que 20 jours rémunérés les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires dans l'année qui suit l'obtention du diplôme ;
- la Ville finance partiellement les stages théorique et d'approfondissement du BAFA et le jeune s'engage à accomplir le stage pratique au bénéfice de la Ville ainsi que 40 jours rémunérés à privilégier sur les 36 mercredis de la période scolaire et le nombre de jours restants sur les vacances scolaires, dans l'année qui suit l'obtention du diplôme ;
- la Ville finance partiellement le stage d'approfondissement du BAFA pour un jeune qui a déjà suivi les stages précédents hors accompagnement Ville, et le jeune s'engage, à accomplir le stage pratique au bénéfice de la Ville ainsi que 20 jours rémunérés les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires dans l'année qui suit l'obtention du diplôme.

Autrement dit, nous essayons grâce à ces trois options, de donner la possibilité à tous les jeunes qui le souhaitent de pouvoir finaliser leur BAFA dans le cadre de la Ville et de pouvoir rentrer dans les effectifs d'animateurs disponibles pour les centres de loisirs.

En conséquence, je vous propose donc d'approuver la mise en place de ce nouveau dispositif et le tarif qui en découle.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT** : J'interviendrai pour faire une simple remarque. Lorsque j'étais directeur de la Jeunesse et de la vie associative, j'avais énormément renforcé la formation du BAFA et cela avait conduit à une augmentation du coût. Je me réjouis donc de cette délibération, car elle permet aux jeunes d'accéder à cette formation importante – qui est souvent la première de leur vie –, de façon convenable. D'ailleurs, la première association que j'avais reçue en tant que directeur de la jeunesse était l'association de formation IFAC, dans laquelle travaillait un certain Pierre-Christophe BAGUET. À cette époque, j'avais également agréé cette association, car le refus d'agrément qui lui était opposé était à mon sens uniquement politique et non pédagogique. Je tenais donc simplement à évoquer ce souvenir. Ceci dit, je trouve qu'il s'agit là d'une très bonne initiative. Merci.

**M. BAGUET** : Merci Monsieur GABORIT. Je mets aux voix.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

## **24. BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 18 À 25 ANS**

**M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur**

Dans le cadre du développement de la politique jeunesse et de solidarité de la Ville de Boulogne Billancourt, le dispositif de bourses au permis de conduire a pour vocation de

proposer à des jeunes un financement partiel de leur permis en échange de 30 heures de bénévolat dans une structure à vocation sociale ou humanitaire, et d'une demi-journée de stage de sensibilisation à la prévention routière. Cette initiative municipale complète les dispositifs mis en place par les services de l'État.

Grâce à ces bourses et depuis leur création en 2015, 61 jeunes ont déjà pu être accompagnés dans l'obtention de leur permis.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de cette aide financière pour l'année 2019, sachant que nous avons retenu neuf dossiers pour une aide totale de 7 000 euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.*

## **25. CONVENTIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT**

**M. Philippe TELLINI, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, la Ville a programmé un ensemble d'opérations d'aménagement de son patrimoine pour les années 2019 et 2020.

Ces opérations nécessitent une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les trois opérations suivantes sont donc proposées en délégation de maîtrise d'ouvrage à la Société publique locale Seine Ouest Aménagement (SPL SOA) :

- les travaux nécessaires à la fusion des écoles maternelles Forum et Castéja,
- les travaux nécessaires à la fusion des écoles maternelles Sèvres et Gallieni,
- les études nécessaires aux travaux de conservation et de mise en valeur de l'église Notre-Dame.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des travaux :** Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si les travaux prévus dans le cadre de la fusion des écoles Forum et Castéja intègrent la mise en accessibilité. Il est répondu que la mise en accessibilité est bien intégrée à chacun des programmes. D'ailleurs, cela apparaît clairement dans l'ensemble des documents remis à l'ensemble des conseillers, puisqu'un nouvel ascenseur apparaît bien sur les plans. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Ma question concerne le document des écoles Sèvres et Gallieni, puisque le masterplan de la page 2 semble privilégier une des options. Est-ce volontaire ou y a-t-il une date prévue pour le choix des options d'entrée ?

**M. LOUAP :** Effectivement, cette question n'était pas encore tranchée lorsque le plan a été réalisé. Entre temps, le groupe de travail qui réunit l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, directeurs d'école, enseignants volontaires, gardiens d'école et directeurs de centre de loisirs) a tranché en faveur de l'école fusionnée du côté de l'Impasse Sèvres pour des raisons de sécurité et d'aménagement.

**M. BAGUET :** Il s'agissait également de la question des fratries, puisque la maternelle et l'élémentaire sont situées dans la même impasse. Oui, Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Je ne cherche pas du tout à discuter de l'opportunité du choix des options, car je n'ai aucun avis à ce sujet. En revanche, comme il m'a été remonté que l'option 1 avait été délogée lors de ce groupe de travail, il faudrait s'assurer que les numéros d'option n'ont pas été inversés.

**M. LOUAP :** Il y a eu deux réunions de groupes de travail. Lors de la première réunion, la tendance était effectivement en faveur de l'entrée située rue de Sèvres. Puis, les services de la SPL et de la mairie ont travaillé et ont présenté les avantages et les inconvénients de chacune des solutions lors d'une deuxième séance du groupe de travail. C'est donc suite à cette réunion que l'entrée située sur l'impasse Sèvres a été retenue.

**M. BAGUET :** Les gens rentreront donc impasse Sèvres le long de Le-Gallo. Je mets aux voix.

*La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.*

## 26. RÉCOLEMENT DÉCENNAL DES MUSÉES - OPÉRATIONS DE POST-RÉCOLEMENT

**M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, la loi Musée de 2004 concernant les musées de France impose à chacune des institutions muséales d'opérer un récolement décennal de toutes les collections. Celui-ci consiste en un repérage de visu à partir des inventaires de l'ensemble des œuvres présentées en salle ou conservées dans les réserves. Les opérations post-récolement permettent une régularisation administrative de l'ensemble des œuvres non répertoriées.

Le conseil municipal, dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2018 a approuvé l'inscription sur la période 2010-2017 des œuvres présentes dans les collections, mais jamais inscrites sur les registres d'inventaire.

Le premier récolement du musée des Années 30 et du musée Paul Landowski est aujourd'hui achevé. Le second a débuté parallèlement au récolement du musée Paul Belmondo ouvert en 2010.

La présente délibération :

- propose l'inscription dans les inventaires du musée des Années 30 de 49 œuvres repérées dans le cadre des opérations de post-récolement ;
- informe des opérations de récolement du musée Paul Belmondo pour lequel ont été récolées en 2018 1 810 œuvres, sculptures et dessins ;
- informe de l'inventaire du matériel d'études lié aux collections concernant 640 items.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver l'inscription sur les registres d'inventaire des œuvres appartenant aux musées n'ayant pas encore été inventoriées. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.*

## 27. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FRENCH LINES & COMPAGNIES, PATRIMOINE MARITIME ET PORTUAIRE

**M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, la Ville de Boulogne-Billancourt organise en partenariat avec la Région une exposition consacrée à un bateau de l'art déco appelé *Île-de-France*. Lancé en 1927 et décoré par l'ensemble des artistes exposés dans notre musée des Années 30, ce paquebot va devenir un ambassadeur de l'art de créer et de l'art de vivre à la française sur les océans et en Amérique. Héros de la Seconde Guerre mondiale, lors de laquelle il échappe à la destruction et sert au transport de troupes, le paquebot retrouve une nouvelle jeunesse dans les années 1940, jusqu'à son démantèlement en 1959.

Cette exposition aura lieu du 16 octobre 2019 au 10 février 2020. L'établissement public French Lines est dépositaire du patrimoine de la Compagnie générale transatlantique qui avait commandé ce paquebot. Cet établissement possède non seulement des œuvres exceptionnelles, mais aussi l'ensemble des archives et des photographies concernant ce navire.

Aussi, une convention de partenariat est proposée entre la Ville et cet établissement public, pour définir les termes d'un accord aboutissant à cette exposition.

Il vous est donc proposé d'approuver ladite convention et d'autoriser le maire à la signer. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LAURENCIN.

**M. LAURENCIN :** Où aura lieu cette exposition ?

**M. ROCHER :** Cette exposition aura lieu au musée des Années 30.

**M. BAGUET :** Merci. Je mets aux voix.

*La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.*

## **28. CONVENTION CADRE POUR UN PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA SOCIÉTÉ SBO PRODUCTIONS - STUDIOS DE LA SEINE MUSICALE**

### **M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le maire, mes chers collègues, la Ville de Boulogne-Billancourt accompagne et conseille depuis de nombreuses années les groupes de musique amplifiée bouloonnais. Elle met à leur disposition un environnement qui favorise l'émergence et l'accompagnement de leurs projets artistiques, tels que le Tremplin Go West ou les résidences du Carré Music Club.

De même, la pratique de la musique classique à l'échelle de notre territoire bénéficie-t-elle de nombreuses structures de qualité (publiques ou associatives) au sein desquelles répètent avec talent de jeunes formations prometteuses d'avenir.

Dans ce contexte, la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat associant la Ville de Boulogne-Billancourt et la société SBO Productions, chargée de l'animation et de la gestion des studios de La Seine Musicale vous est proposée, prévoyant l'accompagnement mutuel par la mise à disposition d'espaces et/ou l'aide matérielle et technique à la répétition, à l'enregistrement ou à la diffusion musicale.

Il vous est donc proposé d'approuver ladite convention et d'autoriser le maire à la signer. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Je remercie les élus et les services qui ont géré ce dossier.

J'aimerais dire à Monsieur GUIBERT, qui m'avait interpellé lors du conseil municipal du 11 octobre dernier à propos de la mise en place du portail Open Data, et qui regrettait à l'époque que le site de la Ville n'était pas modernisé, que ce site modernisé a été mis en œuvre aujourd'hui. Nous pourrions donc le tester dès demain, car les agents vont passer toute la nuit à faire la bascule. Ce qui avait été évoqué est en train de voir le jour. Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de soirée à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 55.